

# Étude des crédits

## Demande de renseignements particuliers

AFFAIRES MUNICIPALES  
VOLUME 5

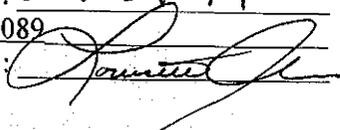
DEMANDES 45 À 60

Avril 2011

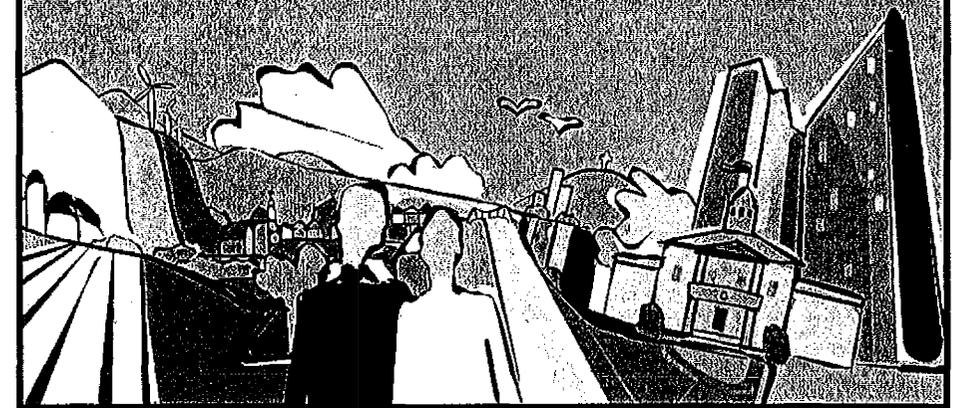
Commission de l'aménagement du territoire

Déposé le : 2011-04-19

N° CAT-089

Secrétaire : 

# 2011 2012



Québec 

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 45

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2010-2011.

1

Rencontres du groupe de travail sur la diversification des revenus municipaux

- Troisième réunion : Conférence téléphonique, tenue le 18 mai 2010. (La 1<sup>ière</sup> et la 2<sup>ième</sup> réunions ont eu lieu au cours de l'exercice précédent).

Participants : François Bernier (Ville de Montréal), Joël Bélanger (UMQ), Érika Desjardins-Dufresne (FQM), Marc Grandisson (MFQ), Bernard Guay et Geneviève Camiré (MAMROT).

Sujets abordés : Il a été convenu qu'une mise à jour du document sur la situation de l'endettement des organismes municipaux serait préparée par le MAMROT pour la prochaine réunion du comité et que les demandes visant la diversification des revenus municipaux seraient présentées en deux temps, c'est-à-dire que les mesures n'ayant pas d'effet significatif sur les revenus et les dépenses du gouvernement pouvaient être présentées par les représentants municipaux lors de la réunion suivante et examinées à court terme, alors que les demandes susceptibles d'avoir un effet important sur les revenus du gouvernement ou sur les champs fiscaux qu'il occupe seraient examinées ultérieurement dans le cadre du renouvellement de l'Entente 2007-2013.

Aucun ordre du jour n'a été rédigé

Courriel tenant lieu de compte-rendu en annexe.

- Quatrième réunion : Québec, le 19 octobre 2010.

Participants : François Bernier et Sylvain Gouin (Ville de Montréal), Joël Bélanger (UMQ), Érika Desjardins-Dufresne (FQM), Marc Grandisson et Ghislain Amega (MFQ), Bernard Guay, Nafissa Darkaoui, François-Michel Girard et Geneviève Camiré (MAMROT).

Sujets abordés : Effets du PQI 2009-2014 sur l'endettement des organismes municipaux et présentation verbale des propositions de diversification des sources de revenus autonomes par les représentants des associations municipales et de la Ville de Montréal.

Ordre du jour et compte-rendu en annexe.

- Cinquième réunion : Québec, le 1<sup>er</sup> février 2011.

Participants : François Bernier et Sylvain Gouin (Ville de Montréal), Joël Bélanger et Jasmin Savard (UMQ), Érika Desjardins-Dufresne (FQM), Jean Mignault (Ville de Québec), Ghislain Amega (MFQ), Dominique Robert, Sophie Morin, Éric Breton (MTQ), Bernard Guay, Nafissa Darkaoui, Pierre Lambert, Michèle Vallée et Geneviève Camiré (MAMROT).

Sujets abordés : Discussion sur les mesures de diversification des revenus autonomes qui pourraient être envisagées à court terme par le gouvernement.

Ordre du jour et compte-rendu en annexe.

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 45

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2010-2011.

2	<p><u>Rencontres sur la révision des règles de fixation des taux de taxes foncières</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réunion sur les éléments de la proposition du Ministère : Québec, le 2 novembre 2010 Participants : Joël Bélanger (UMQ), Érika-Desjardins-Dufresne (FQM), Sylvain Gouin et Stéphane Rault (Montréal), Bernard Guay, Jean-François Roy et Robin Hémond (MAMROT) Sujets abordés : présentation, à la suite des discussions conduites précédemment, des éléments de la proposition du Ministère en matière de révision des règles de fixation des taux de taxes : révision du mode de calcul du plafond de taxation non résidentielle et rehaussement de ce plafond; assouplissement des règles de fixation des taux distincts pour les immeubles industriels et ceux de 6 logements et plus; modification des règles de détermination des immeubles industriels et possibilité d'une assiette industrielle à géométrie variable. Aucun ordre du jour ni compte rendu n'ont été rédigés</li></ul>
3	<p><u>Rencontres sur la problématique des augmentations élevées de taxes subies par les résidences riveraines de lacs ou de cours d'eau</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réunion sur les mesures envisagée : Québec, le 19 octobre 2010. Participants : Joël Bélanger (UMQ), Érika Desjardins-Dufresne (FQM), Sylvain Gouin (Montréal), Céline Viau, Francine Fortin, Julie Laflamme et Stéphane Roy (OEAQ), Pierre Huot (AEMQ), Bernard Guay, Luc Sauvageau, Lucie Gauthier, Robin Hémond (MAMROT). Sujets abordés : Examen des solutions possibles pour solutionner la problématique des résidences riveraines et explication des raisons justifiant le choix de la mesure du crédit de taxes foncières ciblé. Ni ordre du jour ni compte rendu n'ont été rédigés.</li><li>• Réunion de validation des modalités envisagées par le Ministère pour la mesure du crédit ciblé : Québec, le 1<sup>er</sup> février 2011 Participants : Joël Bélanger (UMQ), Jasmin Savard (UMQ), Érika Desjardins-Dufresne (FQM), Sylvain Gouin (Montréal), Céline Viau (OEAQ), Francine Fortin (OEAQ), Pierre Huot (AEMQ), Bernard Guay, Lucie Gauthier, Robin Hémond, Jean-François Roy (MAMROT). Sujets abordés : Examen des diverses modalités de la mesure de crédit ciblé Ni ordre du jour ni compte rendu n'ont été rédigés.</li></ul>

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 45

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2010-2011.

4	<p><u>Rencontre sur le financement des régimes de retraite municipaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion : Québec – Montréal (Vidéoconférence), le 19 mai 2010</li> </ul> <p>Participants : Présents à Québec : Roland Villeneuve, Mario Marchand et André Trudeau (RRQ), Érika Desjardins-Dufresne et Ann Bourget (FQM), Bernard Guay, Jean-Philippe Tremblay et Sylvain Boucher (MAMROT).</p> <p>Présents à Montréal : Pierre Prévost (UMQ), Gino Girard (Morneau Sobecco – Actuaire UMQ), Gaétan Vandal (Ville de Laval), Alain Langlois et Jacques Marleau (Ville de Montréal)</p> <p>Sujets abordés : Modifications demandées par le milieu municipal à certaines dispositions du projet de <i>Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire</i> ayant fait l'objet d'une prépublication. La version finale du règlement, édictée en juin 2010, a tenu compte des propositions des représentants municipaux</p> <p>Aucun ordre du jour ni aucun compte rendu n'ont été rédigés.</p>
5	<p><u>Gestion contractuelle</u></p> <p>Quatre rencontres d'information et de consultation avec l'UMQ, la FQM, la Ville de Montréal et la COMAQ à propos de la mise en œuvre du P .L. 76, des politiques de gestion contractuelle et des documents de supports présentés par le MAMROT :</p> <p>FQM : 13 avril 2010, PM, Québec ;  Ville de Montréal : 14 avril 2010, AM, Montréal ;  UMQ : 14 avril 2010, PM, Montréal ;  COMAQ : 21 avril 2010, AM, Québec.</p> <p>Aucun ordre du jour ni aucun compte n'ont été rédigés.</p>
6	<p><u>Gestion des cours d'eau municipaux</u></p> <p>Dans le cadre des travaux de la TQM, le ministre a annoncé la création d'un comité de travail concernant la gestion des cours d'eau municipaux. Formé de représentants des deux associations municipales et des ministères concernés, le mandat du comité de travail sur la gestion des cours d'eau municipaux est de distinguer les diverses problématiques reliées aux compétences municipales en matière de cours d'eau et à proposer le suivi à apporter. Trois réunions ont été tenues jusqu'à aujourd'hui. Une autre sera tenue d'ici la fin de la présente année financière.</p> <p>15 novembre 2010, PM, Québec, compte-rendu en annexe  16 décembre 2010, PM, Québec, compte-rendu en annexe  26 janvier 2011, AM, Québec, compte-rendu non disponible</p>

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 45

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2010-2011.

7	<p><u>Rencontre technique sur la révision de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (LADTU) avec l'UMQ</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réunion : Visioconférence Montréal et Québec, le 9 décembre 2010 Participants : Jasmin Savard et Diane Fortin (UMQ), représentants en aménagement (Ville de Montréal), Jacques Boivin (MAMROT). Sujets abordés : Contenu de l'avant-projet de loi de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (LADTU).</li><li>• Aucun ordre du jour, aucun compte rendu.</li><li>• Réunion : Montréal, le 17 janvier 2011 Participants : Michel Collins, Peggy Beckman et Jasmin Savard (UMQ), Jacques Boivin (MAMROT). Sujets abordés : Débriefing du dépôt de l'avant-projet de loi de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (LADTU). Aucun ordre du jour, aucun compte rendu.</li></ul>
8	<p><u>Rencontre technique sur la révision de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (LADTU) avec la FQM</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réunion : Québec, le 28 janvier 2011 Participants : Comité d'aménagement (FQM), Jacques Boivin (MAMROT). Sujets abordés : Contenu de l'avant-projet de loi de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (LADTU). Aucun ordre du jour, aucun compte rendu.</li></ul>

## GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVERSIFICATION DES SOURCES DE REVENUS DES MUNICIPALITÉS

Rencontre du 19 octobre 2010

MAMROT – 13h30

Salle 3-108 (3<sup>e</sup> étage)

1. Situation et évolution de l'endettement municipal au Québec : présentation des travaux du MAMROT.
2. Diversification des sources de revenus autonomes : présentation des propositions des associations municipales et de la Ville de Montréal.
3. Examen des suites à donner :
  - redevances de développement;
  - autres éléments.
4. Varia

# COMPTE RENDU DE RÉUNION

**OBJET :** 4<sup>ème</sup> réunion du GROUPE DE TRAVAIL SUR LA  
DIVERSIFICATION DES SOURCES DE REVENUS DES  
MUNICIPALITÉS

**DATE et LIEU de** 19 octobre 2010, MAMROT

**la réunion :**

**DATE du compte-** 5 novembre 2010

**rendu :**

---

Étaient présents :

Érika Desjardins-Dufresne (FQM)

Joël Bélanger (UMQ)

Sylvain Gouin (Ville de Montréal)

François Bernier (Ville de Montréal)

Marc Grandisson (MFQ)

Ghislain Amega (MFQ)

Bernard Guay (MAMROT)

Nafissa Darkaoui (MAMROT)

François-Michel Girard (MAMROT)

Geneviève Camiré (MAMROT)

---

## 1. Situation et évolution de l'endettement municipal au Québec

Présentation des travaux du MAMROT et discussion sur l'opportunité d'amorcer des travaux visant la mise en place d'un régime de redevances de développement.

Remis aux participants : (i) note d'information sur la situation et l'évolution de l'endettement municipal au Québec (LPOM2010-00032), (ii) tableau synthèse de l'utilisation des réserves financières par les municipalités (année 2009).

## 2. Diversification des sources de revenus autonomes : propositions des associations municipales et de la Ville de Montréal

### Proposition de la Ville de Montréal

- Taxe additionnelle sur l'essence

Cette mesure consisterait à rehausser de façon graduelle la taxe additionnelle sur l'essence, de sa valeur actuelle de 3 ¢ le litre jusqu'à un total de 13 ¢ le litre, sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), afin de financer, entre autres, le Plan de transport de Montréal. Les augmentations de la taxe sur l'essence seraient effectuées à la demande de la CMM.

### Propositions de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

- Aide à l'utilisation de la tarification

La FQM demande le soutien du MAMROT pour promouvoir et faciliter une utilisation accrue de la tarification par les municipalités. Parmi les activités envisagées, on compte :

- l'élaboration d'un répertoire des expériences de tarification et d'un guide des bonnes pratiques;
- des tournées d'information;
- la désignation de personnes ressources pour soutenir les municipalités.

- Hausse des droits de mutation

Cette mesure consisterait en une majoration des taux appliqués sur chacune des trois tranches d'imposition prévues par la LDMI.

### Taxation des véhicules automobiles

Il s'agirait d'accorder aux MRC l'équivalent d'un des pouvoirs habilitants accordés à Montréal par le projet de loi 22, de manière à permettre de taxer les véhicules de promenade.

## Propositions de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

- Taxe additionnelle sur l'essence

Cette mesure consisterait en la perception d'une taxe additionnelle sur l'essence sur l'ensemble du territoire du Québec pour le financement du transport et de la mobilité durables. Cette taxe serait perçue de la même façon que la taxe additionnelle sur l'essence actuellement imposée sur le territoire de la CMM. Elle suppose l'adoption par chaque municipalité d'une résolution en demandant l'imposition.

- Ajout aux droits d'immatriculation

Il s'agirait d'une majoration de 5 \$ du montant ajouté, à titre de contribution des automobilistes aux coûts du transport en commun, aux droits d'immatriculation perçus par la SAAQ, dans les régions métropolitaines où de tels droits sont déjà imposés.

- Hausse des droits de mutation

Possibilité pour les municipalités de fixer un taux supérieur à celui permis par la LDMI pour la partie d'une transaction qui excède 500 000 \$

- Réexamen des statuts d'exemptions de taxes prévues par la LFM

### 3. Suites à donner

#### Redevances de développement

- Envoi au MAMROT, par les associations municipales et la Ville de Montréal, d'une confirmation écrite de leur intérêt à participer à un groupe de travail visant à proposer un régime de redevances : d'ici la TQM du 26 novembre.
- Mise en place d'un groupe de travail : novembre 2010.
- Dépôt de recommandations : printemps 2011.
- Adoption des dispositions législatives et réglementaires : automne 2011.

#### Autres mesures demandées

- Transmission par les représentants municipaux des éclaircissements demandés : novembre 2010.
- Validation préliminaire de l'acceptabilité des demandes auprès des autorités ministérielles : novembre 2010.
- Conférence téléphonique pour faire le point avec les représentants municipaux : d'ici la TQM du 26 novembre 2010.
- Mise en place de sous-groupes de travail et établissement de plans de travail pour les diverses mesures : fin novembre 2010.
- Discussions avec les représentants municipaux : novembre 2010 à janvier 2011.
- Formulation de recommandations sur les mesures pouvant être considérées dès le printemps 2011 : décembre 2010 (PL omnibus) ou janvier 2011 (Discours sur le budget).

Note : pour les mesures non retenues à cette étape, les travaux se poursuivraient au printemps 2011 et, au besoin, à l'automne 2011.

#### **4. Varia : compensation pour la hausse de la TVQ**

Une autre demande a été formulée par le représentant de l'UMQ et appuyée par la représentante de la FQM, soit qu'une compensation soit versée par le gouvernement aux municipalités, en sus des sommes prévues par l'Entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier, pour compenser l'effet de la hausse du taux de la TVQ en 2011 et 2012. Quoique cette mesure suppose une perte de revenus pour le gouvernement, elle sera examinée au cours de l'automne 2010, en tenant compte de la situation financière du gouvernement.

Dans une première étape, le MAMROT informera les représentants municipaux des données permettant d'estimer, de la façon la plus exacte possible, le montant de TVQ que les municipalités auront à payer au cours des prochaines années.

Source : Direction générale de la fiscalité

**ANNEXE**  
**PRÉCISIONS À APPORTER AUX DEMANDES MUNICIPALES ET COMMENTAIRES**

Avant que n'ait lieu la prochaine rencontre du groupe de travail, il y aurait lieu de préciser certaines demandes des représentants municipaux.

**Proposition de la Ville de Montréal**

*Taxe additionnelle sur l'essence.* À terme, cette mesure permettrait de recueillir environ 460 M\$ par année. Il y aurait lieu de préciser les utilisations envisagées pour cette somme, qui servirait non seulement au financement du Plan de transport de Montréal, mais aussi à d'autres besoins non précisés des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal.

**Propositions de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

*Aide à l'utilisation de la tarification.* Il y aurait lieu de se pencher, par la même occasion, sur la définition de ce qui constituerait une tarification « adéquate » de l'eau pour les fins de la politique d'économie d'eau potable.

*Hausse des droits de mutation.* Cette demande devra être harmonisée avec celle de l'UMQ visant également les droits de mutation.

*Taxation des véhicules automobiles.* Certains éléments devront être précisés. La FQM a-t-elle l'intention de demander d'autres pouvoirs habilitants ? Est-il possible d'habiliter une MRC à imposer directement une taxe ? Cette taxe serait-elle perçue par la SAAQ en même temps que les droits d'immatriculation ? Serait-il possible d'avoir un taux variant d'une MRC à l'autre ? Comment cette demande s'arrime-t-elle à celle d'un ajout aux droits d'immatriculation formulée par l'UMQ ? Y a-t-il un lien à faire avec les dépenses de voirie et le programme de compensation pour la voirie locale ?

**Propositions de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)**

*Taxe additionnelle sur l'essence pour le transport et la mobilité durables.* Certains éléments devraient être précisés. Quel sera le montant par litre de la taxe proposée ? Devrait-on restreindre l'application de la mesure aux territoires desservis par le transport en commun (OPT, CIT, OMIT) ? Doit-on prévoir la possibilité ou non d'affecter les revenus ainsi recueillis à des dépenses de voirie ?

*Ajout aux droits d'immatriculation.* Quoique la demande de l'UMQ se limite aux territoires où un montant est déjà perçu à titre de contribution des automobilistes, elle vise le même objet et suppose des mécanismes de perception similaires à ceux qui seraient utilisés pour satisfaire la demande de la FQM portant sur la taxation des véhicules automobiles (comme d'ailleurs la taxe sur l'immatriculation projetée par Montréal). Quel arrimage doit-on prévoir entre ces propositions ?

*Hausse des droits de mutation.* Cette demande devra être harmonisée avec celle formulée par la FQM. De plus, il y aurait lieu d'examiner la possibilité de l'assortir d'une règle d'indexation annuelle des strates d'imposition prévues par la LDML.

*Réexamen des statuts d'exemptions de taxes prévues par la LFM.* Il est souhaitable que l'UMQ précise les cas qu'elle souhaite réexaminer en priorité (ex : immeubles religieux).

## **GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVERSIFICATION DES SOURCES DE REVENUS DES MUNICIPALITÉS**

**Rencontre du 1<sup>er</sup> février 2011**

**MAMROT – 9h00 à 12h00**

**Salle RC-09 (Édifice de la Tour)**

1. Diversification des sources de revenus autonomes : discussion sur les mesures envisagées
  - 1.1 Droits de mutation
  - 1.2 Tarification
  - 1.3 Redevances de développement
  - 1.4 Taxes et droits visant les usagers de la route :
    - mécanisme de déclenchement de l'imposition
    - précisions à apporter quant à l'utilisation des sommes
    - liens possibles avec la voirie locale
  - 1.5 Partage des redevances sur les ressources naturelles
  - 1.6 Pouvoirs habilitants de Québec
2. Suites de la démarche
3. Varia

**OBJET : 5<sup>ème</sup> réunion du GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVERSIFICATION  
DES SOURCES DE REVENUS DES MUNICIPALITÉS**

**DATE et LIEU de la réunion :** 1<sup>er</sup> février 2011, bureaux du MAMROT

**DATE du compte-rendu :** 2 mars 2011

Étaient présents :

Érika Desjardins-Dufresne (FQM)  
Jasmin Savard (UMQ)  
Joël Bélanger (UMQ)  
Sylvain Gouin (Ville de Montréal)  
Jean Mignault (Ville de Québec)  
Ghislain K. Amega (MFQ)  
Dominique Robert (MTQ)

Éric Breton (MTQ)  
Sophie Morin (MTQ)  
Bernard Guay (MAMROT)  
Nafissa Darkaoui (MAMROT)  
Pierre Lambert (MAMROT)  
Michèle Vallée (MAMROT)  
Geneviève Camiré (MAMROT)

**1. Discussion sur les mesures demandées**

**1.1 Droits de mutation**

Contexte : Des demandes de majoration des droits de mutation ont été formulées par l'UMQ (imposition de taux supérieurs à ceux de la LDMI pour la tranche des transactions excédant 500 000 \$) et par la FQM (majoration des taux d'imposition applicables à chacune des tranches prévues par la LDMI).

Remis aux participants : Document de travail préparé par le MAMROT : *Demandes des associations municipales concernant les droits sur les mutations immobilières.*

Aspects soulevés lors de la discussion

- Les représentants municipaux s'opposent à l'indexation des tranches d'imposition des droits en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC), parce que cela aurait pour effet de réduire les recettes des droits. Ils soulignent qu'il n'existe pas de lien entre l'IPC et l'évolution du marché immobilier.
- Les représentants du MAMROT indiquent qu'il est peu probable que le gouvernement donne, à court terme, une suite favorable à ces demandes parce qu'il s'agit d'une taxe souvent contestée par le public. Par ailleurs, la demande de la FQM apparaît plus difficile à promouvoir, parce que la hausse des droits frapperait toutes les transactions et non seulement les plus élevées, comme dans la demande de l'UMQ.
- Les représentants municipaux indiquent qu'ils souhaitent poursuivre les discussions, car les droits de mutation constituent, selon eux, l'une des rares sources de revenus municipaux liée à la croissance économique, et qui, de plus, n'a aucune incidence sur les revenus du gouvernement. La représentante de la FQM indique que son association pourrait envisager, après consultation, de reporter sa demande de révision complète des taux d'imposition à plus tard et viser, à plus court terme, l'imposition d'un taux supérieur à celui de la LDMI pour la tranche des transactions excédant 500 000 \$.

**1.2 Tarification**

Contexte : La FQM a demandé une aide pour promouvoir et faciliter une utilisation accrue de la tarification par les municipalités, en particulier les petites.

Aspects soulevés lors de la discussion

- Il est mentionné par le MAMROT que le gouvernement pourrait se montrer disposé à accorder une aide financière à la FQM, afin qu'elle puisse faire la promotion de la tarification auprès de ses membres, et que le MFQ administre un fonds pour le financement d'actions de ce genre.

- La FQM s'engage à soumettre une proposition concrète au MAMROT avant la fin de février 2011.
- L'UMQ indique qu'elle demeure disponible pour une éventuelle collaboration dans ce dossier et qu'elle souhaite être informée des futurs développements.

### 1.3 Redevances de développement

Contexte : L'étude sur l'endettement municipal déposée antérieurement a illustré que l'endettement moindre des municipalités ontariennes pouvait s'expliquer par l'utilisation d'outils de financement des immobilisations au comptant, qu'il serait utile de mettre à la disposition des municipalités québécoises. Les associations municipales, la Ville de Montréal et la Ville de Québec ont confirmé au MAMROT leur intérêt à participer à des travaux sur un éventuel régime de redevances de développement.

Remis aux participants : Note d'information préparée par le MAMROT : *Proposition de la démarche de mise en œuvre d'un régime de redevances de développement.*

#### Aspects soulevés lors de la discussion

- Il est convenu de constituer un groupe de travail spécifique pour se pencher sur la définition d'un régime de redevances de développement, selon un calendrier qui pourrait déboucher sur des dispositions législatives à l'automne 2011.
- Les associations municipales, la Ville de Montréal et la Ville de Québec désigneront des représentants pour ce groupe de travail, qui devrait tenir une première rencontre d'ici la fin de février 2011.
- Le MAMROT transmettra aux membres du groupe de travail divers documents d'information en vue de cette première rencontre.

### 1.4 Taxes et droits visant les usagers de la route

Contexte : Les associations municipales et la Ville de Montréal ont soumis diverses propositions de nouveaux revenus visant les usagers de la route, dont une taxe supplémentaire sur l'essence ou sur les carburants au bénéfice des municipalités. Lors des réunions précédentes, la Ville de Montréal avait ainsi demandé qu'une telle taxe soit de 5 ¢ le litre sur le territoire de la CMM et l'UMQ a proposé une taxe de 3 ¢ sur l'ensemble du territoire du Québec, qu'elle a révisée à 5 ¢ pour compenser le refus de réajuster le remboursement de la TVQ

#### Aspects soulevés lors de la discussion

- Le MTQ présente les objectifs du Fonds des infrastructures routières et de transport en commun (FORT), dont le financement, avec celui de la SOFIL et du Fonds vert, est assuré à 98 % par les usagers de la route. Le MTQ précise que le FORT doit être maintenu en situation d'équilibre. Le MTQ souligne que le FORT sera déficitaire à moyen terme, même en tenant compte des hausses déjà annoncées de la taxe sur les carburants, que les demandes des associations municipales sont importantes en termes de fardeau additionnel pour les contribuables (une taxe de 5 ¢ le litre sur le carburant signifie un fardeau de l'ordre de 600 M\$ pour l'ensemble du Québec) et qu'il faut s'assurer de maintenir un équilibre entre les besoins de financement du gouvernement et ceux des municipalités.
- L'UMQ fait valoir qu'il y a peu de nouvelles sources de revenus accessibles aux municipalités et que le financement du transport collectif ne devrait pas reposer que sur les taxes foncières.
- Le MAMROT souligne que, dans l'éventualité où de nouvelles taxes sur les carburants ou sur l'essence seraient envisagées, la formule d'une taxe sur les carburants (dont le rendement serait plus élevé), conviendrait mieux à une taxe s'appliquant à tout le territoire du Québec, à cause des risques d'évasion par les transporteurs commerciaux, alors qu'une taxe sur l'essence conviendrait mieux à une taxe ne s'appliquant qu'à des territoires spécifiques (CMM, CMQ, etc), étant entendu que les deux pourraient se combiner si une option supposant une modulation des taux

était retenue. Par contre, si l'on voulait percevoir des sommes plus élevées uniquement sur les territoires desservis par des OPT, une modalité simple pourrait consister à recourir à une majoration de la contribution de 30 \$ reliée à l'immatriculation.

- Concernant le mécanisme selon lequel s'exprimerait la demande des élus municipaux voulant qu'une taxe sur l'essence soit imposée, les participants passent en revue les diverses possibilités, mais conviennent qu'il incombe au ministre des Finances de poser les conditions pour qu'une telle demande soit considérée comme engageant la responsabilité politique des élus municipaux.
- Concernant l'affectation des sommes perçues, les points de vue suivants ont été exprimés :
  - Le MAMROT souligne qu'il est exclu, notamment pour des raisons d'équité, que les sommes découlant d'une éventuelle taxe sur l'essence ou les carburants soient versées directement à chaque municipalité locale en fonction du territoire où elles ont été perçues. Il faudra donc prévoir une formule de répartition. De plus, cette répartition devrait être assortie de balises quant à la destination des sommes et d'un mécanisme de reddition de comptes pouvant s'inspirer de celui qui s'applique dans le cas des sommes provenant de la taxe d'accise fédérale sur l'essence.
  - Les participants se montrent d'accord pour que l'affectation permise des sommes ne se limite pas au transport collectif, mais qu'elle puisse également viser la voirie locale. La FQM indique que le règlement du problème du programme actuel d'aide à la voirie locale lui apparaît prioritaire.
  - Le MTQ souhaiterait que les affectations permises soient bien définies en fonction des objectifs gouvernementaux, dans une perspective d'appariement avec les programmes existants d'aide au transport collectif et à la voirie locale afin de permettre le suivi lié à ces objectifs.
  - L'UMQ est d'avis qu'il n'y a pas lieu de préciser, à ce stade-ci des discussions, les affectations permises, étant entendu qu'elles devront se rapporter au financement du transport. Elle favorise une affectation par municipalité et non par projet. Elle ne s'opposerait pas à un mécanisme s'inspirant de celui s'appliquant aux sommes provenant de la taxe fédérale sur l'essence.
  - La Ville de Montréal souligne que sa demande concernant le territoire de la CMM vise le financement de ses besoins spécifiques en matière de transport collectif, en particulier son plan de transport, et qu'elle demeurera pertinente quelle que soit la décision du gouvernement concernant les autres territoires du Québec.

### 1.5 Partage des redevances sur les ressources naturelles

Contexte : Lors de la TQM de novembre 2010, le président de la FQM a demandé que l'on se penche rapidement sur un partage des redevances gouvernementales sur les ressources naturelles avec les municipalités.

Remis aux participants : Note d'information préparée par le MAMROT : *Réforme des régimes de redevances sur les ressources naturelles : état de situation.*

#### Aspects soulevés lors de la discussion

- Tout en respectant la position gouvernementale selon laquelle les ressources naturelles appartiennent à l'ensemble des québécois et non aux collectivités locales, il est indiqué que la suite à donner à la demande de la FQM pourrait consister à bonifier la mesure actuelle de l'Entente 2007-2013 intitulée « Subventions tenant lieu d'un accès aux redevances sur les ressources naturelles », en majorant l'enveloppe allouée et en actualisant les paramètres de répartition, notamment pour tenir compte davantage des redevances sur les ressources minérales et les hydrocarbures.
- Ce dossier serait abordé dans le cadre des travaux visant au renouvellement de l'Entente de partenariat 2007-2013, qui pourraient s'amorcer à compter de l'automne 2011. Toutefois, il ne serait pas réaliste d'escompter en arriver rapidement à des

conclusions, compte tenu que la révision des divers régimes de redevances fait en sorte qu'il ne sera pas possible avant un certain temps de connaître de façon précise le montant des redevances et sa répartition sur le territoire du Québec.

- Le MAMROT et le MFQ sont à élaborer la lettre de réponse qui sera transmise au président de la FQM.

### 1.6 Pouvoirs habilitants de Québec en matière fiscale

Contexte : La Ville de Québec, dans ses demandes législatives du printemps 2010, propose qu'on lui accorde les mêmes pouvoirs fiscaux que ceux octroyés à Montréal en 2008, soit des pouvoirs habilitants généraux, l'accès aux redevances réglementaires, le pouvoir de fixer des droits de mutation plus élevés et le dé plafonnement de l'impôt foncier non résidentiel. Une rencontre à ce sujet est prévue prochainement entre le MAMROT et la Ville.

#### Aspects soulevés lors de la discussion

- Le MAMROT souligne que la possibilité d'octroyer de nouveaux pouvoirs à la Ville de Québec suppose que certaines conditions soient remplies :
  - que la Ville de Québec précise les besoins justifiant l'octroi des mêmes pouvoirs qu'à Montréal et l'utilisation qu'elle compte en faire;
  - que le MAMROT précise, ainsi que le lui a demandé le MFQ, la politique qu'il entend suivre à l'égard des autres municipalités en ce qui a trait à l'octroi de nouveaux pouvoirs fiscaux.
- Le MAMROT n'est pas favorable à ce que la taxation non résidentielle soit dé plafonnée dans le cas de la Ville de Québec, parce que, contrairement à la région de Montréal, les municipalités voisines ne constituent pas un contrepoids suffisant permettant d'éviter une surtaxation. Par ailleurs, les travaux de révision des règles de fixation des taux des taxes conduits par le MAMROT avec la collaboration de représentants municipaux auront pour effet d'accorder davantage de marge de manœuvre à l'ensemble des municipalités.

## 2. Suites de la démarche

### Aide à la tarification.

Transmission par la FQM d'une demande précise et discussion avec le MAMROT et le MFQ d'ici la fin de février 2011.

### Redevances de développement

Mise en place d'un groupe de travail et première rencontre d'ici la fin de février 2011.

### Autres demandes

Ces demandes font l'objet d'un examen par le gouvernement dans le cadre de la démarche de préparation du Discours sur le budget et du projet de loi omnibus du printemps 2011. Les participants conviennent que des échanges seront conduits selon les besoins, pour définir les paramètres et l'utilisation des mesures qui pourraient être prévues, et qu'il y aurait lieu de faire le point après le Discours sur le budget.

## 3. Varia

La question de l'incidence de la mise en place éventuelle de normes gouvernementales en matière de tarification de l'eau potable sur les compensations tenant lieu de taxes versées pour les immeubles des réseaux parapublics a été soulevée par la FQM. Il a été indiqué par le MAMROT que cette question serait abordée dans le cadre du renouvellement de l'Entente de partenariat, si le gouvernement décidait d'aller de l'avant avec l'imposition de normes en matière de la tarification de l'eau.

*Source : Direction générale de la fiscalité*

Bernard Guay/QUEBEC/RMN

Envoyé par : Carole  
Fournier/QUEBEC/RMN

2010-06-01 10:20

A jsavard@umq.qc.ca, jbelanger@umq.qc.ca,  
eddufresne@fqm.ca, fbernier@ville.montreal.qc.ca,  
Marc.Grandisson@finances.gouv.qc.ca  
cc Sylvain Boucher/QUEBEC/RMN@RMN, abourget@fqm.ca,  
pprevost@umq.qc.ca, Céline Soucy/QUEBEC/RMN@RMN,  
Geneviève Camiré/QUEBEC/RMN@RMN

ccc

Objet Diversification des revenus : suites de la conférence  
téléphonique du 18 mai 2010

Affaires municipales,  
Régions et Occupation  
du territoire

Québec 

En l'absence d'un compte rendu en bonne et due forme, je vous fais parvenir le présent courriel, qui résume mon entendement de ce que nous avons convenu quant à la suite de l'opération sur la diversification des revenus municipaux, lors de notre conférence téléphonique du 18 mai 2010.

#### phase 1 (court terme)

Le groupe de travail examinera de façon plus approfondie les documents produits par le MAMROT et le MFQ sur la situation du financement des municipalités et celui qui sera complété sur l'endettement des municipalités (échéance : été 2010).

Les représentants municipaux déposeront au groupe de travail une liste des mesures qu'ils souhaitent voir examiner à court terme. Il devrait s'agir de mesures n'ayant pas d'effet significatif sur les revenus et les dépenses du gouvernement et mettant l'accent sur les revenus autonomes des municipalités (échéance : été 2010).

Les mesures proposées par les représentants municipaux seraient examinées au cours de l'automne 2010, de manière à pouvoir être prises en considération, le cas échéant, dans le Discours sur le budget 2010-2012 ou dans le projet de loi omnibus du printemps 2011 (échéance : printemps 2011).

#### phase 2 (moyen terme)

Les demandes de diversification des revenus municipaux susceptibles d'avoir un effet significatif sur les dépenses ou les revenus du gouvernement ou sur les champs fiscaux qu'il occupe seront examinées, dans une perspective d'ensemble, dans le cadre des discussions visant au renouvellement de l'Entente 2007-2013. Les travaux visant à préparer le terrain pour ces discussions devraient être entrepris à compter du printemps 2011. Au préalable, les représentants municipaux devraient avoir précisé leurs principales demandes et le MAMROT et le MFQ devraient avoir convenu des orientations à proposer au gouvernement.

Afin de donner suite à ce qui est prévu dans le premier paragraphe de la section « phase 1 », nous aurons à prévoir une réunion pour la fin de juin ou le début de juillet.

Prière de m'informer de vos disponibilités.

**COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA GESTION DES COURS D'EAU MUNICIPAUX**  
**Compte rendu**

Réunion du 15 novembre 2010, 14h00  
 10 avenue Chauveau  
 Québec

<p><b>MEMBRES PRÉSENTS</b></p> <p>M. Denis Bergeron (Fédération Québécoise des Municipalités)              M<sup>me</sup> Marieke Cloutier (Union des municipalités du Québec)              M<sup>me</sup> Sylvie Desaulniers (Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire)              M<sup>me</sup> Amélie Genois (Ministère de la Sécurité publique)              M<sup>me</sup> Claire Michaud (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs)              M. Pierre Pelletier (Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire)              M<sup>me</sup> Sylvie Régimbald (Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire)</p>	<p><b>INVITÉ</b></p> <p>Aucun</p>
---	-----------------------------------

Ordre du jour	Description et synthèse des échanges	Décision / suivi à apporter
<p>1. Accueil - mot de bienvenue                      2. Présentation des participants                      3. Adoption de l'ordre du jour</p>	<p>❖ Après l'accueil des participants et leur présentation, il est indiqué que la création du Comité résulte d'une demande faite par la FQM ainsi que des discussions tenues sur le sujet lors de la réunion de la Table Québec-municipalités du 22 juin dernier.</p>	
<p>4. Présentation du mandat du</p>	<p>❖ Le mandat du comité est rappelé tel que formulé dans les lettres transmises aux associations municipales et aux</p>	<p>❖ Il est conclu que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune devrait être présent au Comité. Le MAMROT fera</p>

F2010-11-15

Ordre du jour	Description et synthèse des échanges	Décision / suivi à apporter
Comité de travail	<p>ministères les invitant à désigner un représentant pour se joindre au comité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Une discussion générale est ensuite tenue sur divers aspects du dossier : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Importance d'un soutien aux municipalités pour qu'elles assument la bonne mise en œuvre de la loi, agissent en conformité avec celle-ci et soient à l'abri de poursuites;</li> <li>➤ Interrogation quant à la portée réelle du jugement rendu par la Cour d'appel du Québec contre la MRC de Charlevoix-Est et intérêt à connaître la position des assureurs;</li> <li>➤ Irritants dans le processus d'entretien des cours d'eau;</li> <li>➤ Projet pilote en Montérégie;</li> <li>➤ Interventions dans les territoires non organisés;</li> <li>➤ Interrogations et arrimages concernant le cadre juridique faisant le partage des responsabilités entre les municipalités, les MRC et le gouvernement en matière de sécurité civile;</li> <li>➤ Juridiction et mode d'intervention du gouvernement fédéral;</li> <li>➤ Demande de modification de la définition de cours d'eau devrait être accompagnée d'une proposition claire.</li> </ul> </li> </ul>	<p>les démarches nécessaires à cette fin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ La prochaine réunion comportera les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation par un représentant de la Direction des affaires juridiques du MAMROT et analyse du jugement rendu par la Cour d'appel du Québec contre la MRC de Charlevoix-Est;</li> <li>➤ Présentation par le MDDEP du cadre juridique concernant les cours d'eau;</li> <li>➤ Présentation par le MSP du cadre législatif de la sécurité civile en rapport avec les interventions dans les cours d'eau.</li> </ul> </li> <li>❖ Le projet pilote concernant les cours d'eau en Montérégie prend fin en décembre. Le MDDEP présentera les conclusions du projet au Comité après la période des fêtes.</li> </ul>
5. Proposition de plan de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Le plan de travail est accepté par les participants.</li> <li>❖ Les participants sont invités à commencer à compléter une fiche descriptive des problématiques qu'ils souhaitent voir examinées par le comité pour solution.</li> </ul>	

Ordre du jour	Description et synthèse des échanges	Décision / suivi à apporter
6. Prochaine rencontre		Il est visé que la prochaine réunion ait lieu au début du mois de décembre

2010-12-16

**COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA GESTION DES COURS D'EAU MUNICIPAUX**  
**Compte rendu adopté le 26 janvier 2011**

Réunion du 16 décembre 2010, 14h30  
 675, boulevard René-Lévesque Est  
 Québec

<p><b>MEMBRES PRÉSENTS</b></p> <p>M. Denis Bergeron, Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)                  M<sup>me</sup> Marieke Cloutier, Union des municipalités du Québec (UMQ)                  M<sup>me</sup> Claire Michaud, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)                  M<sup>me</sup> Isabelle Bergeron, ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)                  M. Pierre Pelletier, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)                  M<sup>me</sup> Sylvie Régimbald, MAMROT</p> <p><b>MEMBRE ABSENT</b></p> <p>M<sup>me</sup> Amélie Genois, ministère de la Sécurité publique (MSP)</p>	<p><b>INVITÉ CONFÉRENCIER</b></p> <p>Maître Philip Cantwell, MAMROT</p> <p><b>INVITÉS OBSERVATEURS</b></p> <p>M<sup>me</sup> Renée Plamondon, MDDEP                  M. Normand Bouliane, MDDEP</p>
---	---

Ordre du jour	Description et synthèse des échanges	Décision/suivi à apporter
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	❖ Accueil des participants et leur présentation.	❖ La présentation du cadre législatif du MSP en rapport avec les interventions dans les cours d'eau est remise à la prochaine rencontre. ❖ Ajout d'un sujet (voir le point 4 du compte rendu « proposition »)

Ordre du jour	Description et synthèse des échanges	Décision/suivi à apporter
<p>2. Commentaires sur le jugement rendu par la Cour d'appel du Québec contre la MRC de Charlevoix-Est, par un représentant de la Direction des affaires juridiques du MAMROT</p>	<p>La parole est donnée à maître Philip Cantwell. On peut retenir de sa présentation les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Concernant le jugement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est basé sur une disposition législative qui n'existe plus;</li> <li>- La thèse de force majeure n'a pas été retenue. Il ressort que la MRC de Charlevoix-Est aurait dû prendre des mesures avant les pluies pour prévenir le sinistre.</li> </ul> </li> <li>❖ Depuis le jugement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y a eu l'introduction de nouvelles dispositions législatives, dont l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (LCM). La disposition en cause dans le jugement n'existe plus; <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Cette nouvelle disposition modifie les obligations des MRC. Pour engager sa responsabilité, la MRC doit maintenant avoir été <u>informée</u> d'une obstruction qui <u>menace</u> la sécurité des personnes ou des biens.</li> </ul> </li> <li>- L'interprétation du tribunal sera nécessaire pour bien comprendre la définition du terme « informée » dans cette disposition;</li> <li>- Compte tenu de cette nouvelle disposition, on peut penser que la MRC respectera ses nouvelles obligations législatives, c'est-à-dire qu'elle prend des mesures raisonnables, si : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Elle met en place un <u>mécanisme pour être informée</u> d'une obstruction ainsi qu'un <u>plan d'action afin d'intervenir</u> dans cette situation (détermine les mesures à prendre, les zones à risques, etc.).</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	

Ordre du jour	Description et synthèse des échanges	Décision/suivi à apporter
	<p><b>Discussion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Les représentants des associations demandent que les MRC soient informées des gestes qu'elles doivent poser pour bien respecter leurs obligations (ce que doit comprendre le plan d'action, les outils à mettre en place pour agir, etc.). Les moyens proposés pour y parvenir sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Muni-Express;</li> <li>- la formation;</li> <li>- la consultation juridique.</li> </ul> </li> </ul>	
<p>3. Présentation du cadre législatif en rapport avec les interventions dans les cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par le MDDEP (point de vue environnemental et municipal)</li> </ul>	<p>La parole est donnée à M<sup>me</sup> Claire Michaud. On peut retenir de sa présentation les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plusieurs acteurs, dans trois paliers de gouvernement différents, sont impliqués dans la gestion des cours d'eau et plusieurs lois et règlements les régissent : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gouvernement fédéral <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pêches et Océans Canada (Loi sur les pêches);</li> <li>▪ Ministère des Transports (Garde côtière canadienne) (Loi sur la protection des eaux navigables).</li> </ul> </li> <li>○ Gouvernement provincial <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MDDEP (Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), Loi sur les espèces menacées et vulnérables, Loi sur la conservation du patrimoine naturel, autres);</li> <li>▪ MRNF (Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, Loi sur les espèces menacées et vulnérables, Loi sur les forêts);</li> <li>▪ MSP (Loi sur la sécurité civile);</li> </ul> </li> </ul> </li> </ol>	

Ordre du jour	Description et synthèse des échanges	Décision/suivi à apporter
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MAMROT (LCM). <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Municipalités régionales et locales (les municipalités régionales de comté (MRC) ont la responsabilité de la gestion de la majorité des cours d'eau (voir article 103 de la LCM)</li> </ul> </li> <li>2. La gestion des cours d'eau se traduit par des travaux en cours d'eau de trois types : Aménagement, Entretien et Nettoyage.</li> <li>3. Des autorisations préalables aux travaux en cours d'eau sont exigées en vertu de la LQE et ses règlements. Cependant, des exceptions législatives sont prévues. <u>Il existe également une soustraction convenue administrativement, comme pour les travaux d'entretien dans les cours d'eau agricoles.</u></li> <li>4. Il y a une tarification associée au certificat d'autorisation et des délais qui souvent varient d'un acteur à l'autre.</li> <li>5. Des problématiques dans la gestion des cours d'eau ont été soulevées par les MRC : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dates de réalisation des travaux;</li> <li>- Les plans et devis signés par un ingénieur;</li> <li>- Les avis de conformité signés par un ingénieur;</li> <li>- Les études hydrauliques (exigées par la MAPAQ, mais dont l'utilité est remise en question);</li> <li>- Les analyses uniformes des demandes ou des avis préalables par les directions régionales du MDDEP et du MRNF;</li> <li>- Les coûts importants (plans et devis, demande de certificat de conformité, mesures de compensation, réalisation des mesures d'atténuation, etc.);</li> <li>- De nombreuses contraintes incitent à la désobéissance</li> </ul> </li> </ul>	

Ordre du jour	Description et synthèse des échanges	Décision/suivi à apporter
	<p>civile;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La soustraction réglementaire à la LQE;</li> <li>- Etc.</li> </ul> <p>6. Par l'entremise du programme Prime vert, 70 % des dépenses des agriculteurs en matière de cours d'eau sont remboursées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Cette subvention n'est pas accordée aux autres citoyens.</p> <p><b>Discussion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Il est suggéré que la subvention devienne un moyen pour assurer un meilleur suivi des travaux en cours d'eau à moyen et long terme. La problématique du partage des coûts devrait être repensée.</li> </ul> <p><u>Questionnement :</u></p> <p>Est-ce que le projet de loi 89 aura pour conséquence d'engager la responsabilité des élus et le personnel administratif des MRC en regard de la LQE, en l'absence du certificat d'autorisation?</p> <p>Réponse du MDDEP : Oui, mais leurs juristes ne voudront pas poursuivre en raison des ententes administratives voulues par les autorités. Par contre, une tierce personne pourrait vouloir poursuivre.</p>	
4. Autres sujets	<p><u>Proposition :</u></p> <p>Que les membres du comité puissent inviter des experts en cours d'eau comme des inspecteurs municipaux, des gestionnaires en cours d'eau, des directeurs régionaux de MRC, des représentants de la COMBEQ, des MRC de la Montérégie et d'Acton.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Il est retenu que les participants devront soumettre leur liste d'invités experts et qu'une réponse leur sera donnée par la suite à ce sujet.</li> <li>❖ L'invité aura l'obligation de mettre par écrit ses propos, préalablement à sa présentation;</li> </ul>

Ordre du jour	Description et synthèse des échanges	Décision/suivi à apporter
	<p><u>Fiche :</u></p> <p>Il est mentionné que certains ont commencé la rédaction de la fiche descriptive-problématiques alors que d'autres n'ont pas encore commencé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ L'invité ne pourra prendre part au débat du comité.</li> <li>❖ Il est convenu que les participants remplissent la fiche descriptive-problématiques pour la prochaine rencontre. Cette version préliminaire sera travaillée ensuite en collaboration avec les représentants du MAMROT.</li> </ul>
<p>5. Dépôt du compte rendu du 15 novembre 2010 approuvé par les membres du Comité sur la gestion des cours d'eau municipaux</p>	<p>Le compte rendu du 15 novembre 2010 est approuvé par tous les membres présents.</p>	
<p>6. Date de la prochaine rencontre</p>	<p><u>Calendrier :</u></p> <p>Il est suggéré d'établir un calendrier pour les prochaines rencontres.</p> <p>- Cette idée est acceptée de tous. Une rencontre par mois semble convenir à tous.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Établir un calendrier pour les prochaines rencontres.</li> </ul>

2011-01-18

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 46

Dates, lieux et nombre de rencontres du Groupe-conseil sur l'octroi des contrats municipaux. Indiquer la liste des membres et leur rémunération. Joindre copie des ordres du jour, des procès-verbaux ainsi que tout autre document produit par le groupe-conseil depuis le début de son mandat.

Le Groupe-conseil a remis son rapport en mars 2010.

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #47

Dates, lieux et nombre de rencontres du Comité multipartite mis en place pour étudier les recommandations du Groupe de travail sur l'éthique dans le milieu municipal. Indiquer la liste des membres et leur rémunération. Joindre copie des ordres du jour, des procès-verbaux ainsi que tout autre document produit par le comité 2010-2011.

À la suite de la publication, en juillet 2009, du rapport du Groupe de travail sur l'éthique dans le milieu municipal, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a mis en place, un comité de mise en œuvre pour examiner les recommandations de ce rapport et lui formuler des propositions. Ce comité, composé de représentants du Ministère et de représentants des trois partenaires municipaux, soit la Fédération Québécoise des Municipalités, l'Union des municipalités du Québec et la Ville de Montréal, a tenu deux réunions en 2009-2010 : le 16 septembre 2009 et le 19 février 2010. Il ne s'est pas réuni par la suite. Les ordres du jour sont joints, mais il n'y a pas de eu compte-rendu. Les travaux de ce comité ont servi de références à l'élaboration de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010.

RP47

**COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SUR  
L'ÉTHIQUE DANS LE MILIEU MUNICIPAL  
(RAPPORT GAGNÉ)**

**16 SEPTEMBRE 2009  
9 H À 17 H**

Hôtel Château Laurier, Salle Grande Allée A  
1220, Place George-V Ouest, Québec

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion, présentation des participants et adoption de l'ordre du jour
2. Mise en contexte et objectifs de la rencontre
3. Présentation et échanges sur les recommandations du rapport Gagné
4. Suites
5. Autres sujets

RP47

**COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SUR  
L'ÉTHIQUE DANS LE MILIEU MUNICIPAL  
(RAPPORT GAGNÉ)**

**19 FÉVRIER 2010 (2<sup>E</sup> RÉUNION)  
14 H 30 À 17 H**

**800, RUE DU SQUARE-VICTORIA,  
BUREAU 2.00, AU 2<sup>E</sup> ÉTAGE (SALLE 2.16), MONTRÉAL**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion, présentation des participants et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation et échanges sur le canevas général et les documents d'appui (*documents remis sur place*)
3. Plan d'accompagnement et de communication
4. Suites

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 48

Liste des droits d'oppositions auxquels se sont prévalués les municipalités reconstituées en 2010-2011. Indiquer l'objet du litige, les municipalités en cause et la décision de la Commission municipale. Fournir une copie de la correspondance adressée à la ministre et indiquer l'action entreprise par le ministère.

**AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**

<b>No de dossier de la CMQ</b> <b>Municipalités requérantes</b> <b>Date de la demande</b>	<b>Titre du règlement</b>	<b>Date de la décision CMQ</b>
CMQ-63724 Saint-Augustin-de-Desmaures 07-01-2011	Règlement modifiant le règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement aux dépenses du service de la gestion des équipements motorisés.	Désistement de Saint-Augustin-de-Desmaures le 19 janvier 2011



**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 49

Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2010-2011. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui seront versées.

- Le 22 juin 2009, M. Pierre Poulin a été nommé à titre de conciliateur, en vertu de l'article 24.11 de la Loi sur la Commission municipale, concernant une entente sur la gestion du Centre des arts Juliette-Lassonde de la Ville de Saint-Hyacinthe qui a été reconnu comme un équipement à caractère supralocal. Le conciliateur n'a pu amener les municipalités à une entente. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- Le 11 mars 2010, M. Jean Ouellet a été nommé à titre de conciliateur sur l'application d'une entente intermunicipale relative au service de loisirs entre la Ville et la Paroisse de L'Épiphanie. Le dossier a été réglé à la satisfaction des parties. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- Le 10 juin 2010, M<sup>me</sup> Sandra Bilodeau a été nommée à titre d'arbitre en vertu de l'article 140 du Code municipal (bureau des délégués) entre la MRC des Sources et la MRC Le Val-Saint-François concernant le barrage du Lac Denison. Le dossier a été réglé à la satisfaction des parties. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- Le 20 août 2010, M. Pierre Robert a été nommé à titre de conciliateur sur le partage de l'actif et du passif entre la Municipalité de la Paroisse de Saint-Maurice et la Ville de Trois-Rivières à la suite de l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Trois-Rivières. Le dossier a été réglé à la satisfaction des parties. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- Le 1<sup>er</sup> octobre 2010, M. Robert Sabourin a été nommé à titre de médiateur pour aider les municipalités de Montebello et de Notre-Dame-de-Bonsecour à conclure une entente intermunicipale de protection contre l'incendie. Le 4 février 2011, Monsieur Sabourin informait les municipalités qu'il considérait ce dossier clos étant donné l'impossibilité d'en arriver à une entente. La Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecour a décidé de conclure une entente avec la Municipalité de Papineauville plutôt qu'avec la Ville de Montebello. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- Le 1<sup>er</sup> octobre 2010, M. Louis Bélanger a été nommé à titre de conciliateur sur le partage de l'actif et du passif résultant de la fin d'une entente intermunicipale entre la Ville de Port-Cartier et la Ville de Sept-Îles (poste de pompiers de Gallix). Le dossier a été réglé à la satisfaction des parties. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- Le 13 décembre 2010, M. Jean Ouellet a été désigné pour effectuer une vérification en vertu de l'article 15 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Ville de Saint-Lin-Laurentides. La vérification est en cours. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- Le 25 mai 2010, Mme Nancy Lavoie a été nommée à titre de médiatrice entre les municipalités de Saint-Valérien de Milton et de Roxton Pond dans le but de régler leur différend dans l'application d'une convention d'entraide en matière d'incendies. La médiation a permis la signature d'une entente. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 49

Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2010-2011. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui seront versées.

- Le 17 août 2010, Mme Nancy Lavoie et M. Richard Quirion ont été nommés à titre de médiatrice et d'observateur entre les municipalités de Bolton-Ouest et de Lac-Brome concernant l'application d'une entente intermunicipale sur la fourniture de service incendie. La médiation n'a pas permis la conclusion d'une entente. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- Le 13 octobre 2010, Mme Nancy Lavoie a été nommée à titre de médiatrice entre la Paroisse de Saint-Barnabé et la Municipalité de Charrette pour la conclusion d'une entente sur le partage des sommes versées au fond local réservé à l'entretien de certaines voies publiques. La médiation n'a pas permis la conclusion d'une entente. Le dossier se poursuit en arbitrage. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- Le 30 août 2010, Mme Nancy Lavoie a été nommée à titre de médiatrice entre la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska et la MRC de Rivière-du-Loup pour la conclusion d'une entente sur le partage des sommes versées au fond local réservé à l'entretien de certaines voies publiques. Les parties se sont entendues sur le contenu d'une entente. L'entente finale n'est pas signée. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- Le 10 janvier 2011, Mme Nancy Lavoie et M. Bernard Brodeur ont été nommés à titre de médiatrice et d'observateur entre la Municipalité de l'Avenir et la Municipalité d'Ulverton pour la conclusion d'une entente sur le partage des sommes versées au fond local réservé à l'entretien de certaines voies publiques. Le mandat est en cours. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- Le 2 novembre 2010, M. Richard Quirion et M. Jacques Lareau ont été nommés à titre de médiateur et d'observateur entre les municipalités de Thorne et d'Otter Lake pour la conclusion d'une entente portant sur l'entretien du Chemin Milliken. La médiation a permis la signature d'une entente. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- Le 21 janvier 2011, Mme Nancy Lavoie et M. Jean Rioux ont été nommés à titre d'arbitre et d'observateur entre les municipalités de Sainte-Julienne, Saint-Jacques et Saint-Alexis pour régler le différend relatif à l'entretien et à la réfection du rang du Cordon (route 346). Le mandat est en cours. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- En mai ou juin prochain, Mme Sandra Bilodeau et M. Bernard Brodeur seront en audience pour l'enquête par la Commission municipale du Québec sur la Municipalité de Lamarche suivant le décret 38-2011. Le mandat est en cours. La Commission doit recourir à un avocat externe pour l'accompagner dans ce mandat. Un sténographe officiel devra être engagé. Les sommes nécessaires à l'accomplissement de ces mandats ne sont pas estimées à ce jour.
- Le 17 janvier 2011, M. Jacques Lareau et M. Richard Quirion ont été nommés à titre de médiateur et d'observateur entre la Paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle et la Municipalité de Lacolle pour la conclusion d'une entente sur le partage des sommes versées au fond local réservé à l'entretien de certaines voies publiques. Le mandat est en cours. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 49

Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2010-2011. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui seront versées.

- Le 2 mars 2011, M. Jacques Lareau et M. Pierre-D. Girard ont été nommés à titre de médiateur et d'observateur entre le Canton de Westbury et la Ville d'East Angus pour la conclusion d'une entente sur le partage des sommes versées au fond local réservé à l'entretien de certaines voies publiques. Le mandat est en cours. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- Le 2 décembre 2010, M. Reynald Déry a été nommé à titre d'arbitre afin de déterminer le partage des dépenses reliées à la réfection et l'entretien du rang du Cordon entre la Municipalité de Sainte-Julienne, la Municipalité de Saint-Jacques et la Paroisse de Saint-Alexis. En juin 2010, la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale est venue redonner à la Commission municipale du Québec (CMQ) la compétence en matière de voirie. La demande d'arbitrage a donc été transférée à cette dernière. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- le 2 décembre 2010, M. Reynald Déry a été nommé à titre d'arbitre afin de déterminer le partage des dépenses reliées à la réfection et l'entretien d'une partie du rang Sainte-Julie entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes. En juin 2010, la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale est venue redonner à la Commission municipale du Québec (CMQ) la compétence en matière de voirie. La demande d'arbitrage a donc été transférée à cette dernière. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- M. Robert Sabourin a été nommé à titre de conciliateur concernant le partage du déficit du Centre des Arts de Juliette-Lassonde. Le conciliateur n'a pu amener les parties à une entente car elles ne désiraient plus poursuivre les discussions. Le rapport a été remis au ministre le 19 avril 2010. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- Le 21 janvier 2011, M. Robert Sabourin a été nommé à titre de conciliateur concernant un litige entre la Commission intermunicipale de transport du Haut-Saint-Laurent et la Ville de Huntington. Le dossier est en cours. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- M. Robert Sabourin a été nommé à titre de conciliateur concernant le service de protection contre l'incendie entre les municipalités de Notre-Dame-de-Bonsecours et Montebello. Les parties ne se sont pas entendues et Notre-Dame-de-Bonsecours a plutôt décidé de conclure une entente avec une autre municipalité voisine. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 49

Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2010-2011. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui seront versées.

- M. Jean Ouellet a été nommé à titre de conciliateur pour aider la ville de l'Épiphanie et la paroisse de l'Épiphanie à trouver un accord dans le cadre de l'application de l'entente relative au service des loisirs. Le dossier a été réglé à la satisfaction des parties. Le rapport a été remis le 9 septembre 2010. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.
- M. Louis Bélanger a été nommé à titre de conciliateur pour la gestion du poste de pompier de Gallix impliquant la ville de Sept-Îles. Le dossier a été réglé à la satisfaction des parties. Il n'y a aucun frais spécifique pour ce dossier.

**Étude des crédits 2011-2012  
Demande de renseignements particuliers**

Demande # 50

Évolution de la dépense d'intérêt sur la dette imputable aux municipalités pour 2010-2011 et chacune des 10 dernières années.

Les données représentent les intérêts à la charge des municipalités sur les dettes qui apparaissent dans leur rapport financier, auquel sont ajoutés les intérêts qui sont à la charge des municipalités mais dont les dettes apparaissent dans le rapport financier des autres organismes municipaux (MRC, régies, organismes publics de transport et communautés métropolitaines). Les données relatives aux 14 villages nordiques ne sont pas disponibles et ne sont pas compilées dans le tableau.

	ANNÉE MUNICIPALE <sup>(1)</sup>									
	2001 \$	2002 \$	2003 \$	2004 \$	2005 \$	2006 \$	2007 \$	2008 \$	2009 \$	2010 <sup>(1)</sup> \$
Intérêts sur la dette à long terme à la charge des municipalités	731 672 220	733 744 387	679 171 123	678 774 694	655 350 191	657 466 789	632 235 649	698 692 986	740 772 046	782 160 233

(1) Pour les années 2001 à 2009, les données proviennent des documents « Rapport financier » et représentent la dépense réelle. Pour l'année 2010, les données proviennent des documents « Prévisions budgétaires » et représentent les dépenses estimées.

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande# 51

Pour les cinq dernières années, dans le cadre de l'Évaluation annuelle de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, nombre et pourcentage des stations d'épuration et des ouvrages de surverse dont le respect des exigences de rejet est de moins de 85 %. Liste des correctifs qui ont eu lieu en 2010-2011.

Voir Tableau 1 en annexe concernant l'évaluation annuelle de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux.

Nous ne disposons pas d'une liste exhaustive des travaux correctifs réalisés en 2010-2011 puisque ces renseignements ne se trouvent dans aucune banque de données du Ministère. De plus, aucune information n'est disponible sur les travaux réalisés par les municipalités sans aide financière gouvernementale. Les municipalités utilisent également les sommes disponibles de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Dans le cadre de la TECQ 2005-2009, des investissements totaux de 303 M\$ ont été réalisés pour la mise aux normes et le maintien des infrastructures d'assainissement des eaux usées. Par ailleurs, sur 210 programmations de travaux approuvées à ce jour dans le cadre de la TECQ 2010-2013, 60 prévoient des investissements visant leurs infrastructures d'assainissement des eaux usées.

Le Ministère a développé un outil de suivi des recommandations résultant des visites de pérennité et nous avons une liste des travaux réalisés pour l'année 2010, laquelle est jointe à la présente (Tableau 2).

TABLEAU 1

## Statistiques sur les évaluations annuelles des années 2005 à 2009

## Stations d'épuration - Note pour le respect des exigences de rejets de la station

Année	Nbre de stations évaluées	Nbre de station où note exig. < 85 %	% < 85 %
2005	638	88	13,8%
2006	668	97	14,5%
2007	702	103	14,7%
2008	726	113	15,6%
2009	740	120	16,20%
<b>Moyenne</b>	<b>695</b>	<b>104,2</b>	<b>15,0%</b>

## Stations d'épuration - Note pour le respect des exigences de rejets des ouvrages de surverse (OS)

Année	Nbre de stations avec OS	Nbre total OS	Nbre de stations avec note réseau < 85 %	% < 85 %
2005	583	4056	87	14,9%
2006	605	4132	87	14,4%
2007	630	4208	88	14,0%
2008	644	4253	123	19,1%
2009	657	4310	110	16,7%
<b>Moyenne</b>	<b>624</b>	<b>4192</b>	<b>99</b>	<b>15,9%</b>

## Ouvrages de surverse - Nombre d'ouvrages vs respect des exigences de rejets

Année	Nbre d'ouvrages	Exigence		%
		oui	non	non
2005	4056	3611	445	11,0%
2006	4132	3650	482	11,7%
2007	4208	3822	386	9,2%
2008	4253	3769	484	11,4%
2009	4310	3901	409	9,5%
<b>Moyenne</b>	<b>4192</b>	<b>3751</b>	<b>441</b>	<b>10,5%</b>

Note: les résultats pour l'année 2010 seront disponibles vers le 15 avril 2011.

Municipalité	Travaux correctifs recommandés par le MAMROT et réalisés en 2010 par l'exploitant
AMQUI	Remettre le système de déphosphatation en bon état de marche
AMQUI	Au PP no 1, relier les alarmes à un transmetteur d'alarme
AMQUI	Régulateur Adrien - Assurer un affichage représentatif de l'enregistreur de débordement
ARMAGH	Ajouter des déflecteurs aux deux postes de pompage
ARMAGH	Ajouter un repère de débordement au PP route 281
ARMAGH	Assurer le maintien de l'écoulement libre dans le canal d'arrivée au PP Principal
CAPLAN	Installer un régulateur de niveau (flotte) raccordé à l'automate pour le trop-plein amont au dégrilleur b
CAUSAPSCAL	Éliminer les rongeurs qui viennent creuser leur terrier dans les talus
CAUSAPSCAL	Procéder à l'entretien des talus (étangs No 2 et 3)
CAUSAPSCAL	Acquérir un pH-mètre
CAUSAPSCAL	Vérifier la pertinence et la faisabilité d'installer un déflecteur de matières flottantes au PP Principal
CAUSAPSCAL	Permettre le positionnement des repères depuis la surface
CAUSAPSCAL	Rendre fonctionnel l'enregistreur de débordement à PP Principal
CHAMPLAIN	Prendre immédiatement les dispositions nécessaires au respect des exigences en colis fécaux
DESCHAMBAULT	Installer un déflecteur à déchets à la surverse de PP-328 Ch. Du Roy
DESCHAMBAULT	Enlever les sédiments accumulés au clapet inférieur de la surverse de PP-1
HOPE	Réparer la fuite d'air à l'entrée du bassin d'épuration
HOPE	Maintenir l'oxygène dissous au-dessus de 2 mg/l dans le bassin et à l'effluent
LA DURANTAYE	Procéder au nettoyage du regard d'entrée des étangs dès que possible et au besoin par la suite
LAC-ÉDOUARD	Vérifier et entretenir les équipements selon le programme du manuel d'exploitation et d'entretien
LAC-ÉDOUARD	Réparer le ventilateur d'adduction
LAC-ÉDOUARD	Remettre en bon état de marche le FIR colmaté
LAC-ÉDOUARD	Aménager un regard d'accès pour l'étalonnage des pompes d'affluent
L'ASCENSION	Faire vider la deuxième fosse septique et pourvoir l'opérateur d'un détecteur de boues
L'ASCENSION	Mettre en place un programme d'entretien préventif ainsi qu'un journal d'exploitation
LONGUE-POINTE-DE-MINGAN	Nettoyer les regards d'affluent et d'effluent et réaliser 1x/an la mesure de boues au regard d'effluent.
LONGUE-POINTE-DE-MINGAN	Verrouiller la trappe du SP-5
LONGUE-POINTE-DE-MINGAN	Inspecter et dégager s'il y a lieu, les exutoires des trop-pleins
MONT-CARMELO	Localiser l'exutoire de PP no 1 et retirer les sédiments ou autres accumulations au besoin
MONT-CARMELO	Remettre en place un système de dosage de coagulant fonctionnel
MONT-CARMELO	Corriger la longueur d'une conduite souple alimentant une ligne d'air dans le bassin # 3
MONT-CARMELO	Installer le repère de PP Principal dans le puits humide plutôt qu'à la surverse
MONT-CARMELO	Ajouter un déflecteur à chacun des postes de pompage
MONT-CARMELO	Dégager les sédiments à l'exutoire de la surverse de PP Principal
MONTMAGNY	Faire l'acquisition d'un 2ième échantillonneur automatique pour échantillonner au P.P. Taché et Principal
MONT-TEMBLANT (STAT.MT-TREMBLANT)	Replacer la ligne d'aérateurs qui flotte à la surface
MONT-TEMBLANT (STAT.MT-TREMBLANT)	Installer un pluviomètre

Municipalité	Travaux correctifs recommandés par le MAMROT et réalisés en 2010 par l'exploitant
MONT-TEMLANT (VILLAGE)	Ajouter un repère de débordements au P.P. Au Pied du courant
NEUVILLE	Vidanger les boues de la cellule N°4
NOTRE-DAME-DE-L'ILE-PERROT	Ajouter un déflecteur et un bloc-repère au TP-02 pompé
PONT-ROUGE	Procéder à la réparation de l'enregistreur d'événement à PP 2
PONT-ROUGE	Ajouter un déflecteur à chaque trop-plein des postes de pompage, Rég.C et TP en réseau
PONT-ROUGE	Installer des déflecteurs au niveau des trop-pleins
PONT-ROUGE	Procéder à la vidange des boues
RACINE	Enlever les îlots de végétation sur les bassins
SAINT-ANACLET-DE-LESSARD	Installer un bouchon ou éliminer le trop-plein du P.P. Principal pour éviter le refoulement de l'émissaire.
SAINT-CASIMIR	Ajouter des repères au TP-51 et TP-56
SAINT-CÔME	Désherber le lit de séchage de boues
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE	Réparer le système UV
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE	PP No 1: réparer l'automate qui ne cumule plus les débits et l'enregistreur de débordement défectueux
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE	Corriger les problèmes de sous-capacité des surpresseurs
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE	Régulateur 1: réparer l'enregistreur de débordement
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE	Corriger les déficiences concernant les forts débits à PP no 1 et le clapet non étanche
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE	Réparer la clôture de la station d'épuration
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE	Réparer les automates de PP no 1 et PP Principal; surchauffe du transfo et l'horloge ne tient pas l'heure
SAINTE-CATHERINE-J-CARTIER(2)	Faire le suivi des actions prises suite au courriel du 28 juillet 2010 (recirculation Eff vers AFF)
SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE	Reconfigurer les repères de débordement. Installer des œillets pour le fil de retenue.
SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE	Installer des compteurs horaire mécanique pour le temps de marche des pompes
SAINTE-HELENE	Vidanger les boues des deux étangs
SAINTE-PERPÉTUE (L'ISLET)	Mettre à jour le plan d'ensemble du réseau d'égout ainsi que faire parvenir fiches techniques PP No 4
SAINTE-RITA	Assurer le suivi de la lettre du 3 mai 2010 (matières nuisibles)
SAINTE-RITA	Point de prélèvement Affluent: installer un récipient sous la conduite d'arrivée dans le regard d'entrée
SAINTE-RITA	Procéder à l'enlèvement des lentilles d'eau présentes à la surface du bassin 2 à l'automne
SAINTE-RITA	Corriger le problème de sous-estimation des débits par le débitmètre
SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE	Arracher les arbustes poussant le long des parois des bassins d'épuration
SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE	Acquérir un nouveau contenant pour l'échantillonneur (7,5 l) pour recevoir 144 x 50 ml
SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE	Vidanger les boues accumulées dans le regard de sortie (déversoir)
SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE	Réajuster la règle sur la vanne déversoir
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRE	Installer le pluviomètre à une distance acceptable de tout bâtiment ou obstacle et le ranger l'hiver
SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA	Site # 1: rebrancher les trois Ecoflo
SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA	Localiser les exutoires de surverses et émissaires de chacun des sites de traitement
SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA	Nettoyer correctement les bascules de distribution avant de calibrer les pompes
SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA	Installer des repères de débordement aux sites # 1, 2, 3 et 5
SAINT-MATHIEU-D'HARRICANA	Débloquer le siphon de répartition qui est obstrué à la station d'épuration

Municipalité	Travaux correctifs recommandés par le MAMROT et réalisés en 2010 par l'exploitant
SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC	Vérifier les anomalies de la conduite de dosage d'alun
SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON	Relocaliser les repères aux endroits appropriés
SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON	Installer une conduite de contournement au point de dosage pour vérifier la quantité de produit injectée
SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON	Déplacer le prélèvement à l'effluent de l'amont vers l'aval du déversoir
SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON	Remplacer le contenant et la méthode d'échantillonnage à l'effluent
SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON	Remettre en état le pH-mètre et le DR-100
SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON	Remplacer le pluviomètre ou consulter les données d'Environnement Canada
SAINT-SIMON	Remplacer l'appareil de mesure d'orthophosphates
SAINT-SIMON	Relocaliser le repère à l'endroit approprié
SAINT-SIMON	Éliminer les îlots de quenouilles dans l'étang no1
SAINT-SIMON	Se procurer un pluviomètre standard
SAINT-THARCISIUS	Exterminer les animaux nuisibles (rongeurs)
SAINT-THARCISIUS	Localiser l'émissaire et procéder au défrichage/nettoyage du secteur
SAINT-UBALDE	Procéder à l'entretien des talus
SAINT-ULRIC	Nettoyer ou remplacer le boyau d'aspiration de l'échantillonneur automatique
SHAWINIGAN (SAINT-GÉRARD)	Vidanger le regard d'entrée afin de prévenir un colmatage
SHAWINIGAN (SAINT-GÉRARD)	Contrôler la prolifération des lentilles d'eau
THURSO (PAPIERS FRASER)	Ajouter des déflecteurs de matières flottantes sur tous les trop-pleins des ouvrages de surverse
TROIS-RIVIÈRES (POINTE-DU-LAC)	Remplacer la conduite d'aspiration de l'échantillonneur
TROIS-RIVIÈRES (POINTE-DU-LAC)	Installer un repère débordement à SP-5 (Principal)

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 52

État de situation de la problématique de l'augmentation des taxes à la suite de la hausse importante des évaluations foncières. Copie des analyses, rapports et procès-verbaux de rencontres produits par le MAMROT à ce sujet.

Les rôles d'évaluation entrés en vigueur depuis le milieu des années 2000 se sont traduits par des augmentations élevées de taxes pour certaines résidences. Cette situation affecte particulièrement les résidences voisines des lacs ou des cours d'eau (résidences riveraines). Or, certaines de ces résidences sont occupées par des personnes retraitées dont les revenus sont fixes, de sorte qu'il leur est difficile d'absorber les hausses de taxes. La LFM contient des dispositions permettant d'atténuer les effets d'une hausse des valeurs foncières, mais les municipalités ne s'en prévalent pas toujours et elles ne sont pas adaptées à toutes les situations.

Le Ministère se penche sur les solutions possibles depuis 2007, notamment dans le cadre d'une table ronde composée de représentants des municipalités, des évaluateurs et des groupes s'exprimant au nom des contribuables, qui s'est réunie en 2008 et en 2009. Les intervenants ont cependant adopté des positions divergentes quant aux solutions à privilégier :

- Plusieurs des groupes qui se sont exprimés au nom des contribuables ont préconisé un plafonnement de la hausse des valeurs foncières;
- La FQM a privilégié la mise sur pied d'un programme gouvernemental de remboursement de taxes aux aînés;
- L'UMQ a proposé un programme municipal de report du paiement de l'impôt foncier, solution reprise dans le projet de loi déposé en juin 2008 par le député François Gendron (ce projet n'a pas été adopté, car il n'incluait pas certaines dispositions essentielles à la mise en oeuvre de cette solution).

Une résolution a été adoptée par l'Assemblée nationale, le 27 octobre 2010, prévoyant « qu'un projet de loi soit déposé, au plus tard le 17 mars 2011, pour solutionner de façon juste et équitable le problème de la réévaluation en forte hausse de la valeur de certaines propriétés et de la hausse subséquente des taxes foncières affectant leurs propriétaires ».

Il n'est pas apparu opportun de retenir des solutions, comme celui du plafonnement des hausses de valeurs préconisé par certains groupes de contribuables, qui remettraient en cause le régime actuel d'évaluation et de taxation foncière et le principe d'équité sur lequel il repose. Le ministre a décidé de proposer la solution du crédit de taxes foncières ciblé.

La mesure de crédit ciblé viserait les personnes les plus affectées par les augmentations élevées de taxes foncières, en habilitant les municipalités à leur accorder, facultativement, des crédits de taxes foncières lorsqu'elles satisferont à certains critères, notamment lorsque l'augmentation de la valeur de leur résidence dépasse la moyenne de 7,5 %, qu'elles en sont propriétaires depuis plus de 15 années et que leurs revenus sont équivalents à ceux déterminant l'admissibilité au crédit d'impôt à la solidarité / CIS (ex : 52 500 \$ ou moins pour un couple). Cette mesure permettrait de solutionner la problématique des augmentations élevées de taxes, sans remettre en cause le régime actuel d'évaluation et de taxation foncière, ni entraîner des coûts trop élevés pour le gouvernement ou de déplacements significatifs vers les contribuables fonciers ne bénéficiant pas de la mesure.

Le MAMROT a entrepris la démarche conduisant au dépôt d'un projet de loi, le 17 mars 2011.

Les dates et lieux des rencontres reliés à ce dossier sont présentés à la demande de renseignements particuliers #45.



**Étude des crédits 2011-2012  
Demande de renseignements particuliers**

Demande # 53

Liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2010-2011 : a) l'objet de consultations; b) le moyen utilisé; c) les dates de rencontres; d) les communautés et les personnes consultées; e) les résultats des consultations; f) les montants afférents.

La Société d'habitation du Québec est la seule à avoir mené des consultations auprès des communautés autochtones en 2010-2011				
Objet de consultation	Moyen utilisé	Communautés et personnes consultées	Résultats des consultations	Montants afférents
<i>Mise en œuvre du Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquine de Kitcisakik</i>	Rencontres téléphoniques  Rencontres à Québec, à Montréal ou à Kitcisakik	Représentants de la communauté de Kitcisakik et les autres organisations concernées par le projet	Rédaction de documents (entre autres, une entente de gestion) s'inscrivant dans la foulée du programme	Si applicable, les frais de déplacement usuels
Travaux préparatoires du Plan Nord  (dossier sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune)	Rencontres téléphoniques  Rencontres à Québec ou à Montréal	Représentants du Nunavik (Administration régionale Kativik, Office municipal d'habitation Kativik et Société Makivik) de même que les représentants des communautés naskapie et Crie.	Les discussions concernant les différentes problématiques vécues par les communautés autochtones donneront naissance au Plan Nord  Des documents à ratifier une fois le Plan Nord approuvé ont été préparés.	Si applicable, les frais de déplacement usuels

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 54

Liste et détails des mandats d'enquête réalisés par la Commission municipale du Québec en 2010-2011. Ventilation selon les mandats confiés par le ministre ou selon la propre initiative de la CMQ.

La Commission n'a pas fait d'enquête de sa propre initiative.

Le ministre a demandé le 11 mai 2010 à la Commission municipale du Québec de lui faire rapport sur la situation qui prévalait à la Municipalité de Saint-René-de-Matane. La Commission a remis son rapport au ministre le 18 mai 2010 recommandant que la Municipalité de Saint-René-de-Matane soit assujettie à son contrôle.



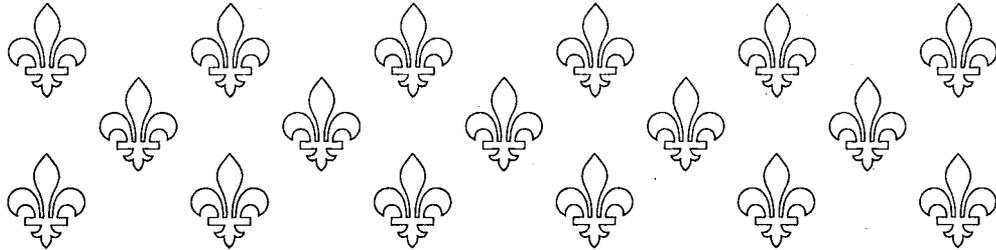
**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 55

Tous documents, notes, mémos, lettres ou état de situation relativement à l'abolition de la Société québécoise d'assainissement des eaux et le transfert de ses activités au MAMROT ainsi que la ventilation des économies budgétaires projetées.

Vous trouverez ci-joint des extraits du projet de loi n° 130 ainsi que des lettres relativement à l'abolition de la Société québécoise d'assainissement des eaux et au transfert de ses activités au MAMROT tel qu'annoncé dans le Discours sur le budget 2010-2011, le 8 mars 2011.

Les dépenses d'opérations actuelles de la SQAE sont de l'ordre de 16 000 \$ annuellement.



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 130

**Loi abolissant le ministère des Services  
gouvernementaux et la Société québécoise  
de récupération et de recyclage et mettant en œuvre  
le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement  
pour la réduction et le contrôle des dépenses  
en abolissant et en restructurant certains organismes  
et certains fonds**

---

---

**Présentation**

**Présenté par  
Madame Michelle Courchesne  
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale  
et présidente du Conseil du trésor**

---

**Éditeur officiel du Québec  
2010**

## NOTES EXPLICATIVES

*Ce projet de loi permet la restructuration de certains ministères, organismes et fonds.*

*Le projet de loi abolit le ministère des Services gouvernementaux et confie les responsabilités qui en relèvent au président du Conseil du trésor.*

*Le projet de loi vise également l'abolition de certains fonds ou leur regroupement en un seul. C'est ainsi qu'il :*

*1° institue le Fonds des ressources naturelles, regroupant les activités du Fonds forestier, du Fonds d'aménagement durable du territoire forestier et du Fonds du patrimoine minier, en plus de recevoir des revenus actuellement perçus par l'Agence de l'efficacité énergétique, organisme aboli par le présent projet de loi et dont les activités sont par ailleurs intégrées au ministère des Ressources naturelles et de la Faune;*

*2° institue le Fonds Recherche Québec, qui intègre les activités du Fonds de la recherche en santé du Québec, du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture;*

*3° institue le Fonds de l'information sur le territoire, regroupant les activités du Fonds d'information foncière et du Fonds d'information géographique;*

*4° institue le Fonds relatif à certains sinistres, lequel intègre les activités du Fonds relatif à la tempête de verglas et du Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées;*

*5° abolit le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et transfère ses activités à La Financière agricole du Québec;*

*6° abolit le Fonds du service aérien gouvernemental et transfère ses activités au Centre de services partagés du Québec;*

*7° abolit le Fonds de l'industrie des courses de chevaux.*

*Le projet de loi vise de plus l'intégration d'activités d'organismes conseils aux ministères desquels ils relevaient, soit le Conseil*

*consultatif du travail et de la main-d'œuvre, le Conseil de la science et de la technologie, le Conseil des relations interculturelles, le Conseil de la famille et de l'enfance, le Conseil des aînés et le Conseil permanent de la jeunesse.*

*Le projet permet par ailleurs l'intégration d'activités d'organismes à d'autres organismes ou ministères. Il prévoit à ce sujet l'intégration des activités du Conseil des services essentiels à la Commission des relations du travail, de la Commission de l'équité salariale à la Commission des normes du travail, de la Corporation d'hébergement du Québec à la Société immobilière du Québec, sauf son volet financier qui sera transféré au ministère des Finances, d'Immobilier SHQ à la Société d'habitation du Québec ainsi que de la Société québécoise de récupération et de recyclage au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.*

*Le projet de loi abolit par ailleurs la Société québécoise d'assainissement des eaux et constitue le Parc industriel et portuaire de Bécancour, personne morale de droit privé qui succède à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Il institue aussi la Commission sur l'éthique en science et en technologie, ayant pour fonction de conseiller le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sur toute question relative aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie.*

*Finalement, le projet de loi prévoit les mesures transitoires nécessaires à ces restructurations, notamment en ce qui concerne le transfert des droits et obligations des organismes et des fonds abolis, la poursuite de leurs affaires, le transfert de leurs actifs et de leur personnel ainsi que les mandats de leurs membres.*

#### **LOIS MODIFIÉES PAR CE PROJET :**

- Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (L.R.Q., chapitre A-2.01);*
- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1);*
- Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001);*
- Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6.001);*

- Loi sur l'administration publique (L.R.Q., chapitre A-6.01);
- Loi sur l'aide juridique (L.R.Q., chapitre A-14);
- Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., chapitre A-18.1);
- Loi sur les archives (L.R.Q., chapitre A-21.1);
- Loi sur l'assurance maladie (L.R.Q., chapitre A-29);
- Loi sur le bâtiment (L.R.Q., chapitre B-1.1);
- Loi sur la caisse de dépôt et placement du Québec (L.R.Q., chapitre C-2);
- Loi sur le Centre de services partagés du Québec (L.R.Q., chapitre C-8.1.1);
- Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., chapitre C-12);
- Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);
- Code du travail (L.R.Q., chapitre C-27);
- Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1);
- Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être (L.R.Q., chapitre C-32.1.1);
- Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1);
- Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78);
- Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1);
- Loi sur les décrets de conventions collectives (L.R.Q., chapitre D-2);
- Loi sur l'équité salariale (L.R.Q., chapitre E-12.001);
- Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18);

- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., chapitre E-20.1);
- Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1);
- Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1);
- Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1);
- Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (L.R.Q., chapitre F-5);
- Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., chapitre G-1.02);
- Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., chapitre L-0.1);
- Loi sur les mines (L.R.Q., chapitre M-13.1);
- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., chapitre M-14);
- Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (L.R.Q., chapitre M-25.2);
- Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (L.R.Q., chapitre M-30.001);
- Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., chapitre M-30.01);
- Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., chapitre M-31);
- Loi sur le ministère du Travail (L.R.Q., chapitre M-32.2);
- Loi sur les ministères (L.R.Q., chapitre M-34);
- Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1);
- Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., chapitre O-9);
- Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., chapitre P-30.1);
- Loi sur le Protecteur du citoyen (L.R.Q., chapitre P-32);

- Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., chapitre R-3.1);
- Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., chapitre R-6.01);
- Loi sur le régime de négociation collective des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (L.R.Q., chapitre R-8.1.2);
- Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., chapitre R-8.2);
- Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10);
- Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12);
- Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., chapitre R-12.1);
- Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20);
- Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant (L.R.Q., chapitre R-24.0.1);
- Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant (L.R.Q., chapitre R-24.0.2);
- Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2);
- Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (L.R.Q., chapitre S-6.2);
- Loi sur Services Québec (L.R.Q., chapitre S-6.3);
- Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8);
- Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.1);
- Loi sur la taxe de vente du Québec (L.R.Q., chapitre T-0.1);

- Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1);
- Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique (L.R.Q., chapitre V-5.001).

**LOIS ABROGÉES PAR CE PROJET :**

- Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., chapitre A-7.001);
- Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (L.R.Q., chapitre A-29.1);
- Loi sur le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (L.R.Q., chapitre C-55);
- Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance (L.R.Q., chapitre C-56.2);
- Loi sur le Conseil des aînés (L.R.Q., chapitre C-57.01);
- Loi sur le Conseil des relations interculturelles (L.R.Q., chapitre C-57.2);
- Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse (L.R.Q., chapitre C-59.01);
- Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec (L.R.Q., chapitre C-68.1);
- Loi sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures (L.R.Q., chapitre E-1.2);
- Loi sur le Fonds du service aérien gouvernemental (L.R.Q., chapitre F-3.2.2);
- Loi sur Immobilière SHQ (L.R.Q., chapitre I-0.3);
- Loi sur le ministère des Services gouvernementaux (L.R.Q., chapitre M-26.1);
- Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (L.R.Q., chapitre S-16.001);

- Loi sur la Société québécoise d’assainissement des eaux (L.R.Q., chapitre S-18.2.1);
- Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (L.R.Q., chapitre S-22.01);
- Loi instituant le Fonds d’assistance financière pour certaines régions sinistrées à la suite des pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996 (1996, chapitre 45);
- Loi instituant le Fonds relatif à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998 (1998, chapitre 9).

**LOIS ÉDICTÉES PAR CE PROJET :**

- Loi instituant le Fonds relatif à certains sinistres;
- Loi sur l’efficacité et l’innovation énergétiques;
- Loi instituant le Parc industriel et portuaire de Bécancour.

**RÈGLEMENTS MODIFIÉS PAR CE PROJET :**

- Règlement sur la quote-part annuelle payable à l’Agence de l’efficacité énergétique (R.R.Q., chapitre R-6.01, r. 5);
- Règlement sur la taxe de vente du Québec (R.R.Q., chapitre T-0.1, r. 2);
- Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être désignées à la fonction d’arbitre ou nommées à celle d’assesseur au Tribunal des droits de la personne, approuvé par le décret n° 916-90 (1990, G.O. 2, 2528);
- Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées commissaires à la Commission des lésions professionnelles et sur celle de renouvellement du mandat de ces commissaires, approuvé par le décret n° 566-98 (1998, G.O. 2, 2391);
- Règlement sur la régie interne de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (1999, G.O. 2, 283);

– Règlement sur la rémunération des arbitres, approuvé par le décret n° 851-2002 (2002, G.O. 2, 4860).

## **Projet de loi n° 130**

### **LOI ABOLISSANT LE MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE ET METTANT EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTION 2010-2014 DU GOUVERNEMENT POUR LA RÉDUCTION ET LE CONTRÔLE DES DÉPENSES EN ABOLISSANT ET EN RESTRUCTURANT CERTAINS ORGANISMES ET CERTAINS FONDS**

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### **CHAPITRE I**

##### **MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX**

#### **SECTION I**

##### **ABOLITION DU MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET TRANSFERT DE SES ACTIVITÉS AU CONSEIL DU TRÉSOR**

**1.** La Loi sur le ministère des Services gouvernementaux (L.R.Q., chapitre M-26.1) est abrogée.

**2.** La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., chapitre A-6.01) est modifiée par l'insertion, après l'article 77, des suivants :

« **77.1.** Le président du Conseil du trésor a de plus comme fonctions :

1° de développer un ensemble de moyens en vue d'offrir aux citoyens et aux entreprises ainsi qu'aux ministères et aux organismes de l'Administration gouvernementale un accès simplifié à des services de qualité sur tout le territoire du Québec;

2° de favoriser une utilisation optimale des possibilités des technologies de l'information et des communications dans la prestation des services tout en se préoccupant du choix des citoyens quant au mode de livraison des services et soutenir des façons de faire qui permettent la livraison de ces services efficacement et au meilleur coût;

3° de favoriser particulièrement le développement d'une expertise de pointe qui permet de mettre à la disposition des ministères et des organismes de l'Administration gouvernementale des services partagés que ceux-ci ne pourraient raisonnablement développer par leurs propres moyens;

## **CHAPITRE XX**

### **LOI INSTITUANT LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**

**268.** La Loi instituant le Parc industriel et portuaire de Bécancour, dont le texte figure à l'annexe III, est édictée.

## **CHAPITRE XXI**

### **SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

#### **SECTION I**

##### **ABOLITION DE LA SOCIÉTÉ**

**269.** La Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux (L.R.Q., chapitre S-18.2.1) est abrogée.

#### **SECTION II**

##### **DISPOSITIONS MODIFICATIVES**

**270.** L'article 489 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) est modifié par la suppression du paragraphe 3°.

**271.** L'article 993 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) est modifié par la suppression du paragraphe 3°.

#### **SECTION III**

##### **DISPOSITIONS TRANSITOIRES PARTICULIÈRES**

**272.** Les droits et obligations de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont transférés au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à l'exception des droits et obligations liés aux emprunts obligataires de la Société et aux emprunts auprès du Fonds de financement.

**273.** Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ou la personne qu'il désigne, assure notamment la gestion du fonds d'amortissement constitué pour et à l'acquit des municipalités, ainsi que la perception des sommes à recevoir par la Société en vertu d'une convention ou entente conclue conformément à la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux (L.R.Q., chapitre S-18.2.1), lesquelles doivent être versées au fonds consolidé du revenu.

**274.** Les dossiers et autres documents de la Société québécoise d'assainissement des eaux deviennent ceux du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**[[275.** Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ou la personne qu'il désigne, agit à titre de liquidateur de la Société. Le cas échéant, les sommes requises pour la liquidation, notamment pour le remboursement de la dette contractée auprès du Fonds de financement, sont prises sur le fonds consolidé du revenu.]]

**[[276.** Malgré l'article 275, le ministre des Finances a la pleine administration des emprunts obligataires de la Société québécoise d'assainissement des eaux. Les sommes nécessaires aux fins de ces emprunts sont prises sur le fonds consolidé du revenu.]]

**277.** Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire verse au fonds consolidé du revenu, le cas échéant, le produit de la liquidation de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

**278.** L'avis de clôture de la liquidation prévu à l'article 364 du Code civil ne peut être déposé tant que les emprunts obligataires demeurent en vigueur.

**279.** Les membres du personnel de la Société québécoise d'assainissement des eaux en fonction le (*indiquer ici la date de la présentation du présent projet de loi*) deviennent, sans autre formalité, des employés du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Ces employés sont réputés avoir été nommés selon la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1). Cette présomption ne vaut, pour les employés occasionnels ou contractuels de la Société, que pour la durée non écoulée de leur contrat.

Le Conseil du trésor détermine leur rémunération, leur classement et toute autre condition de travail qui leur est applicable.

Il en est de même des membres du personnel de la Société nommés après cette date, si cette nomination a été autorisée par le secrétaire du Conseil du trésor.

**280.** Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire devient, sans reprise d'instance, partie à toute procédure à laquelle était partie la Société québécoise d'assainissement des eaux.

**281.** Une municipalité peut imposer, conformément à l'article 487 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) ou, selon le cas, à l'article 979 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1), une taxe spéciale aux fins de payer les sommes qu'elle doit verser au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en application de l'article 272, relativement à une convention ou à une entente conclue conformément à la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux, telle qu'elle se lisait le 31 mars 2011.



Ministère des Affaires municipales,  
des Régions et de l'Occupation du territoire

25 MAI 2010

Québec, le 19 mai 2010

Monsieur Jacques A. Tremblay  
Société québécoise d'assainissement des eaux  
Ministère des Affaires municipales, des Régions  
et de l'Occupation du territoire  
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4J3

Monsieur,

Dans le cadre du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014, le gouvernement a annoncé la fusion ou l'abolition de 28 organismes ou fonds. Au titre de ces mesures, le plan prévoit l'abolition de la Société québécoise d'assainissement des eaux et l'intégration de ses fonctions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

À cet égard, je vous convie à une rencontre avec les dirigeants d'organismes pour échanger sur cette mesure du plan d'action et ses implications pour la prochaine année. Cette rencontre aura lieu le lundi 31 mai, de 14 h 30 à 16 h, au 875, Grande Allée Est, Québec, à la salle 1.335.

Je vous saurais gré de confirmer votre participation à cette rencontre auprès de M<sup>me</sup> Sonia Lamontagne au 418 643-1977.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

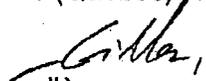
Le secrétaire,

Denys Jean

c. c. M. Marc Lacroix, sous-ministre, MAMROT ✓

Québec, le 14 mars 2011

Monsieur Gilles Paquin  
Sous-ministre  
Ministère des Finances du Québec  
12, rue Saint-Louis, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5L3

  
Cher collègue,

Dans le cadre de l'élaboration du budget de dépenses 2011-2012 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), nous avons ajouté un montant de 1 915 M\$ en crédits prêts, placements, avances et autres dans le programme 2 concernant la modernisation des infrastructures municipales.

Des crédits de 1 764 M\$ sont requis pour fermer le compte non budgétaire du MAMROT en rapport avec la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE). Des crédits additionnels de 151 M\$ ont pour objet de financer l'acquisition par le MAMROT des créances et du fonds d'amortissement des municipalités, détenus par la SQAE, advenant l'adoption du projet de loi n° 130 en 2011-2012.

Dans ce contexte, les échanges effectués avec le Secrétariat du Conseil du trésor nous ont permis de nous faire préciser que les dépenses de la SQAE liées aux intérêts, aux frais de gestion et aux frais d'émission d'emprunts courus au 31 mars 2011 seront toutes financées par des crédits du budget de dépenses du MAMROT de l'exercice 2010-2011.

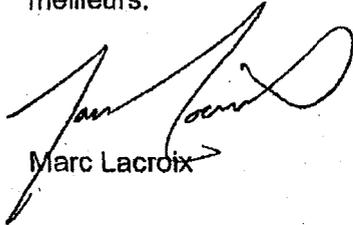
...2

Par ailleurs, cette demande engendre la cessation des opérations liées au service de dette subventionné entre le MAMROT et la SQAE en date du 1<sup>er</sup> avril 2011. Étant donné que ce processus aura des impacts sur les instruments financiers du Fonds de financement relatifs à la SQAE et sur la dépense du service de la dette du gouvernement, nous aimerions convenir avec vous des étapes à suivre pour répondre à cette demande.

Pourriez-vous nous retourner une version signée de cette correspondance signifiant votre accord pour initier le processus précisé ci-dessus.

Nous sommes disponibles pour échanger avec vous au regard de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marc Lacroix

c. c. M. Denys Jean

---

Accord du ministère des Finances du Québec

Le sous-ministre,

Gilles Paquin

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 56

Un état de situation quant au transfert d'actifs entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec concernant le remboursement du déficit actuariel des employés de la Ville de Québec.

La Ville de Québec a emprunté en 2006 une somme de 20 000 000 \$ qu'elle a déposée dans une réserve financière créée pour le financement de régimes de retraite de l'ex-ville de Québec. Le service de dette relié à cet emprunt d'une durée de vingt ans est assumé par le gouvernement du Québec.

Les versements effectués par le gouvernement du Québec en 2010-2011 ont été de 1 395 883 \$.

Les versements à effectuer en 2011-2012 seront de 1 419 508 \$.

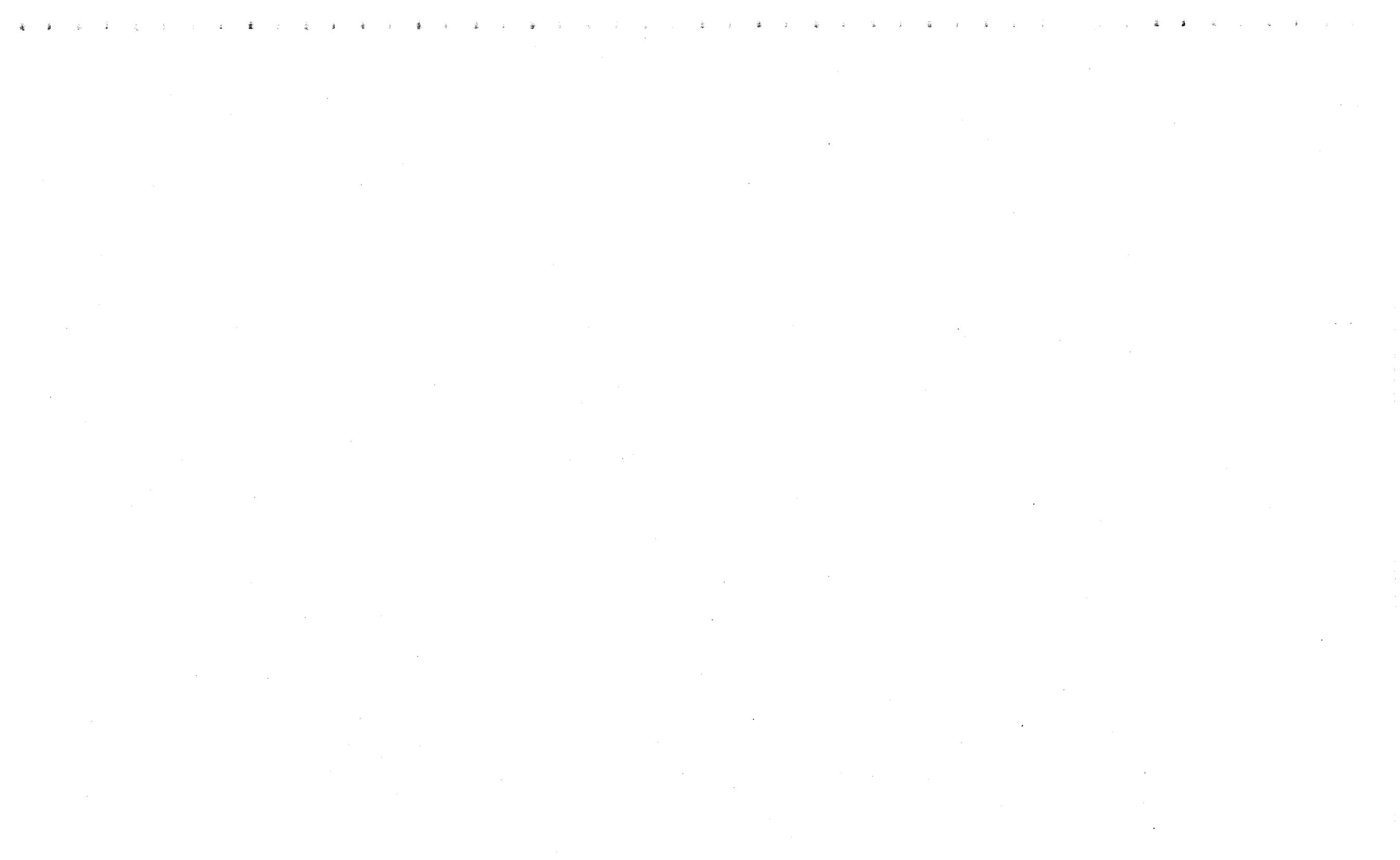


**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 57

Un état de situation quant au transfert d'actifs entre des municipalités autres que Québec et Montréal et le gouvernement du Québec concernant le remboursement du déficit actuariel des employés de municipalités autres que Québec et Montréal.

Il n'y a pas de municipalité autre que les Villes de Québec et Montréal concernée par ce genre de transfert.



**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 58

Pour chaque année depuis 2004-2005, le nombre total d'accommodements qui ont été accordés ou refusés pour les employés du ministère ou des organismes dépendant du ministère et la ventilation par type d'accommodement (handicap, grossesse, motifs religieux, etc.).

La Société d'habitation du Québec est la seule à avoir reçu une demande d'accommodement au cours de l'année 2010-2011, et ce, pour une personne souffrant d'un handicap. Cette demande a été acceptée.

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #59

La liste des plaintes relatives aux municipalités traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

La liste ci-jointe présente les plaintes traitées en 2010-2011. Elle regroupe les plaintes fermées dans l'année 2010-2011 et en suivies au 31 mars 2011.

Procédures de suivi par le Ministère pour les plaintes considérées comme fondées. Deux situations peuvent se présenter :

- Une lettre du commissaire aux plaintes est transmise : recommandation(s) sur un ou des aspect(s) de la gestion d'une municipalité où le Ministère a constaté une infraction à une loi qui relève de sa juridiction. Le commissaire mandate la direction régionale qui couvre le territoire de la municipalité afin de s'assurer que celle-ci pose une action appropriée, dans le délai prescrit, afin d'éviter que la situation ne se reproduise à nouveau;
- Une lettre du sous-ministre: en plus de la recommandation énoncé ci-dessus, le sous-ministre exige que la municipalité publie sa lettre, et ce, de la même manière qu'elle publie ses avis publics. La lettre du sous-ministre doit être lue en séance du conseil municipal et doit être publiée sur le site Web du Ministère.

Durant l'année 2010-2011, un total de 93 dossiers de plaintes ce sont avérés fondées. Sans reprendre toutes les actions entreprises par le Ministère dans chacun de ses dossiers, nous pouvons affirmer que dans tous les dossiers plaintes fondées le Ministère est intervenu auprès des municipalités afin de les informer de la ou des contravention(s) aux lois constatées, de formuler des recommandations ou encore d'exiger des correctifs à apporter. Les plaintes sont fermées lorsque les actions posées par les municipalités s'avèrent suffisantes.

Au cours de l'année 2010-2011, 13% des dossiers de plaintes fermés ont nécessité une intervention par le sous-ministre. Ces cas concernent des présumés conflits d'intérêts ou de manquements aux lois relatives à la gestion contractuelle. Deux poursuites ont été intentées par le Procureur général du Québec et visent une action en déclaration d'incapacité à siéger, à la suite du traitement d'une plainte.

**Étude des crédits 2011-2012  
Demande de renseignements particuliers**

Demande #59

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

<b>Municipalité</b>	<b>Motifs</b>	<b>Admissible</b>	<b>Caractère fondé</b>
Abercorn	Conseil municipal	OUI	NON
Alma	Autres	OUI	NON
Argenteuil	Hygiène du milieu	OUI	NON
Armagh	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Arundel	Conseil municipal	OUI	NON
Arundel	Autres	OUI	NON
Aumond	Conseil municipal	NON	NON
Aumond	Adjudication de contrats	NON	NON
Baie-Trinité	Conseil municipal	NON	NON
Barkmere	Règlements d'urbanisme	OUI	OUI
Barraute	Règlements d'emprunt	NON	NON
Batiscan	Règlements d'emprunt	NON	NON
Beaconsfield	Règlements d'emprunt	NON	NON
Beaumont	Réseau routier	NON	NON
Beloil	Adjudication de contrats	NON	NON
Blainville	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Blainville	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Boisbriand	Conseil municipal	NON	NON
Bristol	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Brome-Missisquoi	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Bromont	Autres	OUI	NON
Brownsburg-Chatham	Conseil municipal	OUI	OUI
Brownsburg-Chatham	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Brownsburg-Chatham	Régimes fiscaux	OUI	NON

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #59

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

<b>Municipalité</b>	<b>Motifs</b>	<b>Admissible</b>	<b>Caractère fondé</b>
Brownsburg-Chatham	Conseil municipal	OUI	OUI
Brownsburg-Chatham	Régimes fiscaux	NON	NON
Brownsburg-Chatham	Autres	OUI	OUI
Bryson	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Bury	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Bury	Conflit d'intérêts des membres du conseil	NON	NON
Bury	Autres	NON	NON
Calixa-Lavallée	Conseil municipal	NON	NON
Callixa-Lavallée	Autres	NON	NON
Cantley	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Caplan	Autres	NON	NON
Carignan	Autres	NON	NON
Chambly	Règlements d'emprunt	OUI	OUI
Chambly	Autres	NON	NON
Chambly	Autres	NON	NON
Champlain	Autres	OUI	NON
Charlemagne	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Châteauguay	Hygiène du milieu	NON	NON
Château-Richer	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Chelsea	Autres	NON	NON
Chelsea	Autres	NON	NON
Chertsey	Réseau routier	NON	NON
Colombier	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Colombier	Autres	NON	NON
Côte-Saint-Luc	Élections municipales	NON	NON

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #59

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

<b>Municipalité</b>	<b>Motifs</b>	<b>Admissible</b>	<b>Caractère fondé</b>
Cowansville	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Deux-Montagnes	Autres	NON	NON
Disraeli	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Disraeli	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Donnacona	Réseau routier	OUI	NON
Drummondville	Adjudication de contrats	OUI	NON
Dunham	Adjudication de contrats	NON	NON
Dunham	Autres	OUI	NON
Dunham	Conseil municipal	OUI	OUI
Durham-Sud	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Eastman	Hygiène du milieu	NON	NON
Elgin	Régimes fiscaux	OUI	OUI
Entrelacs	Autres	NON	NON
Fermont	Adjudication de contrats	NON	NON
Franklin	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Godmanchester	Hygiène du milieu	NON	NON
Granby	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Grande-Rivière	Autres	NON	NON
Grandes-Piles	Conseil municipal	OUI	NON
Grand-Remous	Autres	NON	NON
Grenville-sur-la-Rouge	Autres	OUI	OUI
Grenville-sur-la-Rouge	Autres	OUI	NON
Grenville-sur-la-Rouge	Autres	OUI	OUI
Grenville-sur-la-Rouge	Conseil municipal	NON	NON
Grenville-sur-la-Rouge	Autres	NON	NON

**Étude des crédits 2011-2012  
Demande de renseignements particuliers**

Demande #59

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

<b>Municipalité</b>	<b>Motifs</b>	<b>Admissible</b>	<b>Caractère fondé</b>
Ham-Nord	Autres	NON	NON
Hampden	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Hatley	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Hemmingford	Santé et bien-être	OUI	NON
Henryville	Autres	NON	NON
Huntingdon	Autres	NON	NON
Kazabazua	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Kinnear's Mills	Autres	OUI	OUI
L'Assomption	Conseil municipal	OUI	OUI
Labelle	Adjudication de contrats	OUI	NON
Labrecque	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Lac-aux-Sables	Réseau routier	NON	NON
Lac-Beauport	Autres	NON	NON
Lac-Beauport	Hygiène du milieu	NON	NON
Lac-Sergent	Autres	NON	NON
La Haute Côte-Nord	Adjudication de contrats	NON	NON
L'Ancienne-Lorette	Adjudication de contrats	NON	NON
Laniel	Conseil municipal	OUI	OUI
Lanoraie	Autres	NON	NON
La Pêche	Autres	NON	NON
La Pêche	Hygiène du milieu	OUI	NON
La Pêche	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
La Présentation	Règlements d'emprunt	OUI	NON
La Tuque	Règlements d'emprunt	NON	NON
Launay	Conseil municipal	NON	NON

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #59

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

<b>Municipalité</b>	<b>Motifs</b>	<b>Admissible</b>	<b>Caractère fondé</b>
Laval	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Laval	Conseil municipal	OUI	OUI
Laval	Autres	NON	NON
Laval	Règlements d'emprunt	NON	NON
Lavaltrie	Autres	NON	NON
L'Avenir	Autres	OUI	OUI
L'Avenir	Autres	NON	NON
L'Érable	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
L'Érable	Autres	NON	NON
L'Érable	Autres	NON	NON
Les Cèdres	Autres	NON	NON
Les Escoumins	Autres	NON	NON
Les Escoumins	Conseil municipal	OUI	NON
Les Îles-de-la-Madeleine	Adjudication de contrats	OUI	NON
L'Île-Perrot	Permis de construction	NON	NON
L'Île-Perrot	Autres	NON	NON
L'Isle-aux-Allumettes	Hygiène du milieu	NON	NON
Lochaber	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Longueuil	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Longueuil	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Longueuil	Autres	OUI	NON
Longueuil	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Lorraine	Autres	NON	NON
Malartic	Autres	NON	NON
Maria	Autres	NON	NON

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #59

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

<b>Municipalité</b>	<b>Motifs</b>	<b>Admissible</b>	<b>Caractère fondé</b>
Mascouche	Règlements d'emprunt	NON	NON
Mascouche	Conseil municipal	OUI	NON
Mascouche	Régimes fiscaux	NON	NON
Maskinongé	Conflit d'intérêts des membres du conseil	NON	NON
Matawinie	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Montebello	Conseil municipal	NON	NON
Montmagny	Régimes fiscaux	NON	NON
Montréal	Conseil municipal	NON	NON
Montréal	Autres	NON	NON
Montréal	Régimes fiscaux	NON	NON
Montréal	Autres	NON	NON
Montréal	Conseil municipal	OUI	OUI
Montréal	Loisirs et culture	NON	NON
Montréal	Autres	NON	NON
Montréal	Autres	NON	NON
Montréal	Hygiène du milieu	NON	NON
Montréal	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Montréal	Autres	NON	NON
Montréal	Permis de construction	NON	NON
Montréal	Hygiène du milieu	NON	NON
Montréal	Règlements d'urbanisme	OUI	OUI
Montréal	Conseil municipal	OUI	OUI
Montréal-Est	Réseau routier	NON	NON
Montréal-Ouest	Réseau routier	OUI	OUI
Murdochville	Régimes fiscaux	OUI	OUI

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #59

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

<b>Municipalité</b>	<b>Motifs</b>	<b>Admissible</b>	<b>Caractère fondé</b>
Murdochville	Régimes fiscaux	OUI	OUI
Nominique	Conflits d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Nominique	Régimes fiscaux	OUI	NON
Notre-Dame-de-Lourdes	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Notre-Dame-des-Bois	Permis de construction	NON	NON
Notre-Dame-des-Monts	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Notre-Dame-de-Stanbridge	Régimes fiscaux	OUI	OUI
Notre-Dame-de-Stanbridge	Adjudication de contrats	OUI	NON
Notre-Dame-du-Rosaire	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	Régimes fiscaux	NON	NON
Orford	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Orford	Conseil municipal	NON	NON
Otterburn Park	Conseil municipal	OUI	NON
Otterburn Park	Autres	OUI	OUI
Otterburn Park	Autres	NON	NON
Papineauville	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Paspébiac	Autres	NON	NON
Petit-Saguenay	Conflit d'intérêts des membres du conseil	NON	NON
Pierre-De-Saurel	Adjudication de contrats	NON	NON
Pointe-Lebel	Autres	OUI	NON
Pont-Rouge	Autres	NON	NON
Portneuf	Conseil municipal	NON	NON
Preissac	Autres	NON	NON
Preissac	Autres	NON	NON
Prévost	Régimes fiscaux	NON	NON

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #59

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

<b>Municipalité</b>	<b>Motifs</b>	<b>Admissible</b>	<b>Caractère fondé</b>
Québec	Adjudication de contrats	NON	NON
Québec	Autres	NON	NON
Québec	Régimes fiscaux	OUI	NON
Rapides-des-Joachims	Hygiène du milieu	NON	NON
Rawdon	Conseil municipal	OUI	OUI
Rawdon	Conseil municipal	OUI	NON
Rawdon	Conseil municipal	OUI	OUI
Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean	Règlements d'emprunt	OUI	OUI
Régie intermunicipale de l'aéroport Maniwaki Haute-Gatineau	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud	Adjudication de contrats	OUI	NON
Richelieu	Autres	NON	NON
Rigaud	Autres	NON	NON
Rivière-à-Pierre	Conseil municipal	NON	NON
Rivière-à-Pierre	Autres	NON	NON
Rivière-au-Tonnerre	Autres	NON	NON
Rivière-du-Loup	Autres	NON	NON
Rivière-Héva	Conflit d'intérêts des membres du conseil	NON	NON
Rivière-Héva	Règlements d'emprunt	NON	NON
Rivière-Héva	Réseau routier	NON	NON
Rivière-Ouelle	Autres	OUI	NON
Rivière-Saint-Jean	Autres	OUI	OUI
Rosemère	Autres	NON	NON
Saguenay	Hygiène du milieu	NON	NON
Saguenay	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Saguenay	Autres	NON	NON

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #59

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

<b>Municipalité</b>	<b>Motifs</b>	<b>Admissible</b>	<b>Caractère fondé</b>
Saguenay	Autres	NON	NON
Saguenay	Régimes fiscaux	NON	NON
Saguenay	Régimes fiscaux	NON	NON
Saint-Alexandre	Conflit d'intérêt des membres du conseil	OUI	NON
Saint-Ambroise-de-Kildare	Conseil municipal	OUI	OUI
Saint-André	Conflit d'intérêt des membres du conseil	OUI	NON
Saint-Anicet	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Saint-Armand	Autres	OUI	OUI
Saint-Armand	Autres	OUI	OUI
Saint-Arsène	Conflit d'intérêts des membres du conseil	NON	NON
Saint-Arsène	Autres	OUI	NON
Saint-Arsène	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Saint-Arsène	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Saint-Augustin	Conflit d'intérêt des membres du conseil	NON	NON
Saint-Augustin	Autres	OUI	OUI
Saint-Augustin-de-Desmaures	Régimes fiscaux	NON	NON
Saint-Augustin-de-Desmaures	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Saint-Augustin-de-Desmaures	Permis de construction	NON	NON
Saint-Barnabé	Conseil municipal	OUI	NON
Saint-Barthélemy	Conseil municipal	OUI	NON
Saint-Barthélemy	Autres	OUI	NON
Saint-Basile	Hygiène du milieu	NON	NON
Saint-Bernard-de-Lacolle	Autres	OUI	NON
Saint-Bruno-de-Montarville	Règlements d'emprunt	OUI	OUI
Saint-Bruno-de-Montarville	Autres	NON	NON

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #59

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

<b>Municipalité</b>	<b>Motifs</b>	<b>Admissible</b>	<b>Caractère fondé</b>
Saint-Célestin	Autres	OUI	OUI
Saint-Césaire	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Saint-Colomban	Régimes fiscaux	NON	NON
Saint-Côme	Autres	OUI	NON
Saint-Côme	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Saint-Constant	Régimes fiscaux	OUI	OUI
Saint-Constant	Règlements d'emprunt	OUI	OUI
Saint-Constant	Régimes fiscaux	OUI	OUI
Saint-Donat	Conseil municipal	OUI	OUI
Saint-Donat	Autres	OUI	OUI
Saint-Donat	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Saint-Donat	Autres	OUI	OUI
Saint-Donat	Conseil municipal	OUI	OUI
Sainte-Anne-de-Sabrevois	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Sainte-Anne-de-Sabrevois	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Sainte-Anne-de-Sabrevois	Conseil municipal	OUI	NON
Sainte-Brigitte-de-Laval	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Sainte-Cécile-de-Lévrard	Régimes fiscaux	OUI	NON
Sainte-Christine-d'Auvergne	Adjudication de contrats	NON	NON
Sainte-Christine-d'Auvergne	Autres	NON	NON
Sainte-Christine-d'Auvergne	Autres	OUI	NON
Saint-Edouard-de-Maskinongé	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Saint-Émile-de-Suffolk	Régimes fiscaux	OUI	OUI
Sainte-Julie	Régimes fiscaux	NON	NON
Sainte-Julie	Autres	NON	NON

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #59

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

<b>Municipalité</b>	<b>Motifs</b>	<b>Admissible</b>	<b>Caractère fondé</b>
Sainte-Julienne	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Sainte-Julienne	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Sainte-Julienne	Autres	NON	NON
Sainte-Julienne	Autres	NON	NON
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	Conseil municipal	NON	NON
Sainte-Marie-Madeleine	Adjudication de contrats	OUI	NON
Sainte-Marie-Madeleine	Autres	NON	NON
Sainte-Monique	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Sainte-Monique	Conflits d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Sainte-Paule	Autres	OUI	OUI
Sainte-Paule	Autres	OUI	OUI
Sainte-Rita	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Sainte-Sabine	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Sainte-Séraphine	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Sainte-Séraphine	Règlements d'urbanisme	OUI	OUI
Sainte-Sophie	Autres	NON	NON
Sainte-Sophie-de-Lévrard	Régimes fiscaux	NON	NON
Sainte-Sophie-de-Lévrard	Autres	NON	NON
Sainte-Sophie-d'Halifax	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Saint-Étienne-des-Grès	Hygiène du milieu	NON	NON
Saint-Eustache	Réseau routier	NON	NON
Sainte-Vicoire-de-Sorel	Règlements d'emprunt	NON	NON
Saint-Ferréol-les-Neiges	Conseil municipal	OUI	NON
Saint-Ferréol-les-Neiges	Conseil municipal	NON	NON
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	Règlements d'emprunt	OUI	OUI

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #59

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

<b>Municipalité</b>	<b>Motifs</b>	<b>Admissible</b>	<b>Caractère fondé</b>
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	Conseil municipal	OUI	NON
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	Autres	OUI	OUI
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	Règlements d'emprunt	OUI	OUI
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	Conseil municipal	OUI	OUI
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Saint-François-Xavier-de-Viger	Autres	NON	NON
Saint-Fulgence	Autres	NON	NON
Saint-Georges-de-Clarenceville	Hygiène du milieu	OUI	NON
Saint-Georges-de-Clarenceville	Hygiène du milieu	OUI	NON
Saint-Gilles	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Saint-Gilles	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Saint-Guy	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Saint-Hugues	Conflits d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Saint-Irénée	Régimes fiscaux	NON	NON
Saint-Jean-sur-Richelieu	Autres	NON	NON
Saint-Jérôme	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Saint-Jérôme	Autres	OUI	OUI
Saint-Joseph-de-Coleraine	Autres	OUI	OUI
Saint-Joseph-du-Lac	Conseil municipal	NON	NON
Saint-Lambert	Loisirs et culture	NON	NON
Saint-Lambert	Autres	NON	NON
Saint-Lambert	Conseil municipal	OUI	OUI
Saint-Lazare	Conseil municipal	NON	NON
Saint-Lazare	Hygiène du milieu	NON	NON
Saint-Lazare	Autres	NON	NON

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #59

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

<b>Municipalité</b>	<b>Motifs</b>	<b>Admissible</b>	<b>Caractère fondé</b>
Saint-Lazare	Conseil municipal	NON	NON
Saint-Lazare	Autres	NON	NON
Saint-Lazare	Autres	NON	NON
Saint-Léonard-d'Aston	Règlements d'emprunt	NON	NON
Saint-Léonard-d'Aston	Hygiène du milieu	NON	NON
Saint-Léonard-d'Aston	Conseil municipal	NON	NON
Saint-Léonard-d'Aston	Règlements d'emprunt	NON	NON
Saint-Léonard-de-Portneuf	Hygiène du milieu	NON	NON
Saint-Louis-de-Gonzague	Autres	OUI	OUI
Saint-Louis-de-Gonzague	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Saint-Louis-de-Gonzague	Règlements d'urbanisme	NON	OUI
Saint-Lucien	Autres	OUI	OUI
Saint-Majorique-de-Grantham	Conseil municipal	OUI	OUI
Saint-Majorique-de-Grantham	Autres	OUI	OUI
Saint-Malachie	Hygiène du milieu	NON	NON
Saint-Marc-des-Carières	Autres	NON	NON
Saint-Michel	Autres	NON	NON
Saint-Michel-de-Bellechasse	Hygiène du milieu	NON	NON
Saint-Michel-des-Saints	Autres	NON	NON
Saint-Paul-d'Abbotsford	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Saint-Philémon	Autres	OUI	NON
Saint-Philippe	Adjudication de contrats	OUI	NON
Saint-Raymond	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Saint-Roch-des-Aulnaies	Règlements d'emprunt	OUI	OUI
Saint-Sauveur	Permis de construction	NON	NON

**Étude des crédits 2011-2012  
Demande de renseignements particuliers**

Demande #59

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

<b>Municipalité</b>	<b>Motifs</b>	<b>Admissible</b>	<b>Caractère fondé</b>
Saint-Sulpice	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Saint-Théodore-d'Acton	Conseil municipal	OUI	NON
Sainte-Thérèse	Adjudication de contrats	OUI	OUI
Saint-Tite-des-Caps	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Saint-Zénon	Réseau routier	NON	NON
Saint-Zotique	Autres	OUI	NON
Salaberry-de-Valleyfield	Adjudication de contrats	NON	NON
Scotstown	Élections municipales	NON	NON
Sept-Îles	Conseil municipal	NON	NON
Sept-Rivières	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Shannon	Adjudication de contrats	OUI	NON
Shawinigan	Adjudication de contrats	NON	NON
Shawinigan	Conseil municipal	NON	NON
Shefford	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Sorel-Tracy	Autres	OUI	OUI
Stoneham-et-Tewkesbury	Hygiène du milieu	NON	NON
Sutton	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	NON
Sutton	Règlements d'urbanisme	NON	NON
Terrasse-Vaudreuil	Conseil municipal	NON	NON
Terrebonne	Hygiène du milieu	NON	NON
Thetford Mines	Adjudication de contrats	OUI	NON
Thetford Mines	Autres	NON	NON
Thetford Mines	Régimes fiscaux	NON	NON
Thetford Mines	Réseau routier	NON	NON
Très-Saint-Rédempteur	Conseil municipal	OUI	NON

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #59

La liste des plaintes relatives aux municipalités, traitées depuis 2004. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, manque de transparence, inefficacité administrative etc.), le caractère fondé ou non fondé des différentes plaintes et les suites qui ont été données par le ministère aux plaintes considérées comme fondées.

<b>Municipalité</b>	<b>Motifs</b>	<b>Admissible</b>	<b>Caractère fondé</b>
Très-Saint-Rédempteur	Conseil municipal	OUI	NON
Trois-Rivières	Autres	NON	NON
Trois-Rivières	Autres	OUI	OUI
Trois-Rivières	Règlements d'emprunt	OUI	NON
Trois-Rivières	Conflit d'intérêts des membres du conseil	NON	NON
Umiujaq	Conseil municipal	NON	NON
Valcourt	Autres	NON	NON
Val-David	Règlements d'emprunt	OUI	OUI
Val-David	Conseil municipal	NON	NON
Val-David	Autres	OUI	NON
Val-David	Règlements d'urbanisme	OUI	NON
Val-David	Hygiène du milieu	NON	NON
Val-David	Autres	NON	NON
Val-d'Or	Autres	NON	NON
Val-Morin	Adjudication de contrats	OUI	NON
Varenes	Conseil municipal	OUI	NON
Varenes	Conseil municipal	NON	NON
Verchères	Conflit d'intérêts des membres du conseil	OUI	OUI
Warden	Autres	OUI	OUI
Yamaska	Autres	OUI	OUI

**Étude des crédits 2011-2012**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande 60

La liste des demandes d'examen préalable en matière de déontologie et d'éthique en matière municipale traitées depuis 2010. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, règles d'après-mandat, corruption etc.) le caractère vexatoire ou non vexatoire, fondé ou non fondé des différentes demandes et les suites qui ont été données par le ministère et la Commission municipale aux demandes considérées comme fondées.

La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ayant été sanctionnée le 2 décembre 2010, il n'y a aucune liste à ce jour.

**Affaires municipales,  
Régions et Occupation  
du territoire**

**Québec** 